



ATHÉNÉE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

SPÉCIAL:
DIGNITÉ HUMAINE



Hiver à la montagne

Irène Schricker

N° 14

2^{me} année
décembre 1979

5 fr. le numéro

Ont collaboré à ce numéro, Mesdames et Messieurs:

Heide KOSCHINSKI, Paul LADAME, Denise LEGRIX, Charles PASCHE,
Irène SCHRICKER, Arnulf E. STEGMANN, Marlyse TOVAE;

ainsi que, involontairement:

Ernest BEVIN, Edouard KOUZNETSOV, George MARSHALL, Aimée RAPIN,
Eleanor ROOSEVELT, Paul-Henri SPAAK et Andrei VICHINSKY.

La Direction du

CRÉDIT SUISSE

apporte ses félicitations et ses vœux

à la

Classe de l'industrie et du commerce

de la

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE



CREDIT SUISSE
CS

Vous avez tout intérêt à débarquer en Amérique parfaitement relaxé.



Une fois arrivé à New York, il se peut que votre emploi du temps vous permette de vous offrir un match de base-ball, un musical à Broadway ou un dîner au World Trade Center.

Mais aurez-vous encore assez d'allant?

Certainement, surtout si vous avez pu vous détendre et vous reposer durant le vol. A bord d'un avion Swissair, par exemple.

C'est avant tout une question d'espace: sur le DC-10-30, il n'y a, en classe économique, que 8 sièges par rangée (au lieu de 9) et sur le Boeing 747, 9 sièges (au lieu de 10). Cela uniquement parce que Swissair souhaite que vous y soyez parfaitement à votre aise. D'autre part, les repas sont copieux - tout en étant légers - et fort aimablement servis. Cela aussi, pour vous maintenir en forme. Quant aux programmes de divertissements, ils sont variés à souhait.

Cela dit, l'Amérique vous propose, elle aussi, des programmes particulièrement attrayants. Offrez-vous, par exemple, 8 jours à New York. Une inoubliable semaine pour Fr. 1433.- déjà.

A moins que vous préférerez passer 8 jours de vacances balnéaires en Floride (dès Fr. 1791.-). Ou encore, que vous optiez pour la combinaison de ces deux offres, soit 16 jours de rêve, depuis Fr. 2158.-.

Bénéfiques, ces avantages le seront à coup sûr pour vous et pour votre porte-monnaie. Vous le constaterez en feuilletant notre prospectus en couleurs où figurent encore d'autres variantes, et notamment une croisière aux Caraïbes.

Il va de soi que Swissair ou votre agence de voyages IATA vous donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

Coupon à envoyer à:

Swissair SGVP, Gare de Cornavin, 1211 Genève 2.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NP/localité: _____

swissair

AU SOMMAIRE DU PRESENT NUMERO :

- EDITORIAL	3
- Paul A. LADAME : A l'O.N.U., il y a trente ans; LES DROITS DE L'HOMME...	5
- Alexis IEVLEFF : Chronologie de la Guerre Froide ; conduisant aux votes sur le Génocide et les Droits de l'Homme	9
- Edouard KOUZNETSOV : La Moustache du Tigre	10
- Denise LEGRIX : Vivre comme les Autres	12
- Charles PASCHE : peintre peignant avec les pieds	13
- L'Association des peintres handicapés	14
- Aimée RAPIN : Le portrait de Théodore de Saussure	15
- Arnulf E. STEGMANN : Il est interdit de nous plaindre	17
- Olivier DUMUR : Le centenaire des régisseurs	18
- Echos de la précédente conférence	20

A L'AFFICHE DE L'ATHENEE :Société des Arts de Genève

13 décembre : 17 h.30 Assemblée générale
20 h.30 Assemblée des Classes et Marmite de l'Escalade.

Classe de l'Agriculture et de l'Art de Vivre

17 décembre :

20 h. 30 L'ART DE VIVRE COMME LES AUTRES

- Droits de l'Homme, trente ans après le vote de l'ONU
- Devoirs de l'Homme et Dignité humaine .

Avec la participation de Charles PASCHE, Marlyse TOVAE et de l'Association des handicapés peignant avec la bouche ou avec les pieds.

Janvier : r e l â c h e

Février 1980 : L'ENERGIE SOLAIRE , avec le Prof. Olivier GUISAN et le Groupe de travail pour l'énergie douce de la Classe A + A.



ATHENEE

Editeur et Rédacteur responsable : Paul A. LADAME

Rédaction et administration : Palais de l'Athénée,
2, rue de l'Athénée, 1205 Genève - Tél. (022) 20 41 02

Imprimerie : Studer SA, 5, route des Jeunes
1211 Genève 26 - Case postale 228

Abonnements Suisse : 10 numéros : Fr. 40.—

Abonnements Etranger : Veuillez demander le tarif de l'envoi à la Poste.

Compte de chèques postaux N° 12-6680 Genève

LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, fondée en 1776, comporte trois Classes :

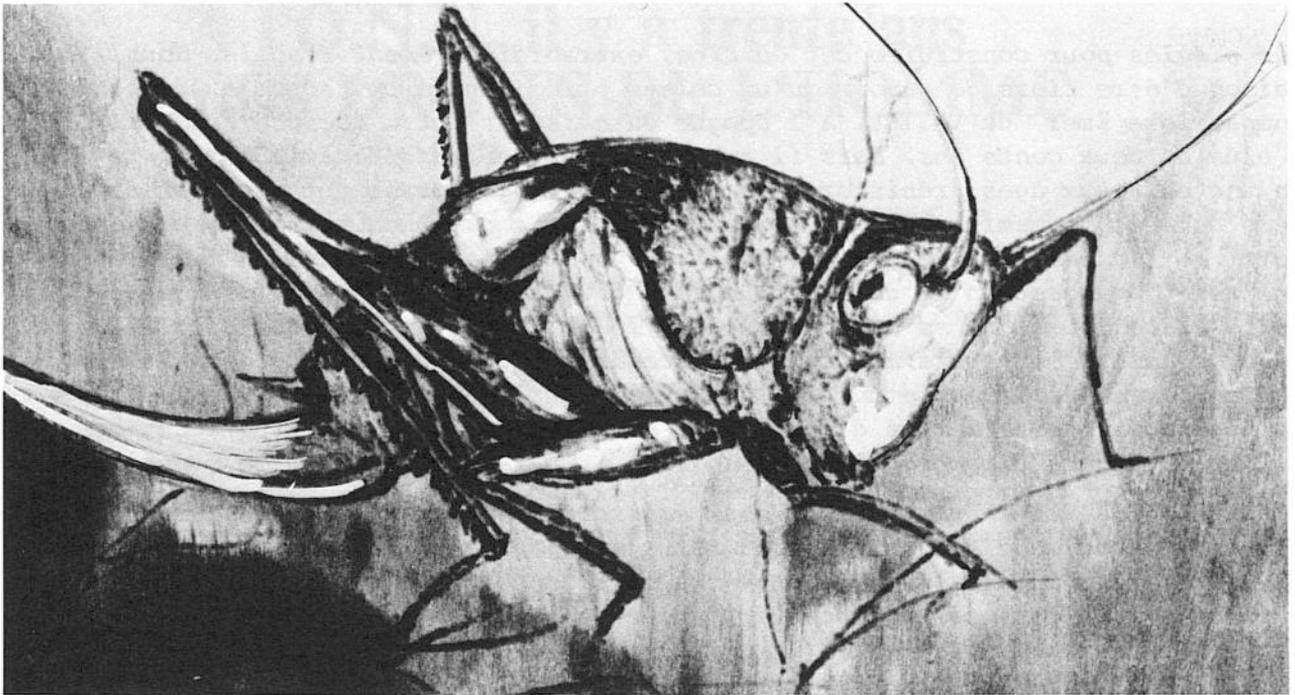
- Agriculture et Art de Vivre;
- Beaux-Arts;
- Industrie et Commerce.

SON SIÈGE EST AU PALAIS DE L'ATHÉNÉE
2, rue de l'Athénée, CH - 1205 Genève
Tél. (022) 20 41 02



Les articles publiés dans ATHÉNÉE n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Société des Arts.

La rédaction est heureuse de recevoir des lettres de ses lecteurs. Elle n'est pas responsable des envois non sollicités.



ATHENEE CONSACRE CE NUMERO DE NOEL A LA DIGNITE HUMAINE. De tous les arts de vivre, c'est sans doute le premier : celui qui distingue le plus nettement l'homme de l'animal. Ce dernier accepte, dans des conditions matérielles satisfaisantes, l'esclavage. L'homme jamais (*) C'est pourquoi nous avons choisi, pour illustrer cet éditorial, un de ces insectes dont Marlyse TOVAE s'est fait une spécialité. Il symbolise l'ère des robots qui nous menace.

Nous avons prévu - et prudemment annoncé dès le numéro de septembre - un débat sur les Droits de l'Homme et la "Charte 77" le 17 décembre, sous les auspices de la Classe A+A, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Assemblée de l'O.N.U. qui a voté, en 1948, le 9 décembre la Convention condamnant le Génocide et, le lendemain, 10 décembre, la Charte universelle des Droits de l'Homme. Des personnalités marquantes avaient donné leur accord de principe. Malheureusement, la venue d'Alexandre Zinoviev s'est heurtée à des difficultés imprévues et les autres invités ont préféré renoncer. Nous le regrettons et prions nos membres de néanmoins retenir cette date du 17 décembre, car une autre manifestation a été organisée, dans le même cadre général de l'Art de Vivre, de la Dignité Humaine et des Droits et Devoirs de l'Homme, qui mérite notre appui en cette veille de Noël.

Droits et devoirs de l'homme sont complémentaires. Sans droits les devoirs deviennent contrainte, esclavage, univers concentrationnaire ; sans devoirs, les droits dégènèrent en permissivité, en laxisme, en anarchie. Dans les deux cas la dignité de l'homme souffre. Elle ne s'épanouit que lorsque droits et devoirs, libertés et responsabilités, s'équilibrent.

Nous assistons, depuis quelque temps, à une dégradation effrayante des principes permettant d'assurer cet équilibre. Dans le domaine international, les droits de l'homme s'appellent DROIT DES GENS, ou Droit international public. Il a fallu

(*) Cf, Edward O. WILSON, Sociobiology (Harvard, 1975) et On Human Nature (1978)



des siècles pour construire cet édifice, extraordinairement fragile. Nous avons raison d'être fiers de savoir qu'un de ses principaux architectes a été notre compatriote Emer de VATTEL, à l'époque où naissait notre Société des Arts, il y a plus de deux cents ans. Mais il a suffi d'un vieillard fanatique pour revenir en une nuit aux âges préhistoriques où tout étranger était automatiquement considéré comme un ennemi. Cette régression aux temps où l'homme n'était pas encore sorti de l'animalité, régression dont nous sommes les témoins avec une passivité qui remet en question la dignité humaine, devait être marquée par le rappel des faits historiques qui se sont déroulés à l'ONU il y a un tiers de siècle. Par la même occasion, on pourra mesurer la dégradation de cette institution, incapable non seulement de résoudre un problème vital pour la paix du monde, mais simplement de l'aborder, de se mettre d'accord sur un ordre du jour. Il est évident que si la Suisse en devenait membre, tout changerait ...mais c'est une autre question.

La DIGNITE HUMAINE a laquelle nous consacrons ce numéro et la soirée du 17 décembre, est aujourd'hui défendue et illustrée par des hommes et des femmes qui sont gravement handicapés physiquement, mais dont l'âme est intrépide, le coeur vaillant et la volonté indomptable. En cette époque de pusillanimité, de lâcheté, d'abstentionnisme sur tous les plans, ils nous donnent une leçon qui mérite d'être écoutée.

"INTERDIT DE NOUS PLAINDRE" est la devise adoptée par ceux que nous accueillons en la Salle des Abeilles quelques jours avant Noël. Marlyse TOVAE, de Genève et Charles PASCHE, de Versoix, seront les représentants d'une association qui groupe présentement plus de cent artistes et étudiants de vingt pays, dans cinq continents, qui peignent avec la bouche ou avec les pieds. Les uns sont nés sans bras, ou même sans jambes ni bras ; d'autres ont perdu l'usage de leurs membres à la suite d'une maladie (poliomyélite surtout) ; d'autres à la suite d'un accident - de la route, d'aviation, de chemin de fer, de sport ou professionnel. Mais tous ont en commun la farouche volonté de ne jamais se plaindre, de vouloir être considérés pour ce qu'ils font et non pas pour ce qu'ils sont, et de travailler avec acharnement pour affirmer leur dignité humaine.

La Société des Arts, en confiant à Aimée Rapin, en 1904, le portrait de Théodore de Saussure, qui avait été son président pendant trente ans, a montré qu'elle avait depuis toujours le souci de l'Art de Vivre, et qu'elle savait encourager ceux qui vraiment le méritait.

A l'heure où les Mass Media nous plongent dans la sinistrose, où les oiseaux de malheur publient de lugubres prophéties, où pour nos peuples qui n'ont jamais aussi bien vécu il est de bon ton de dire que tout va mal, rappelons qu'Aimée Rapin respirait la joie et disait être née sous une bonne étoile, bien qu'elle fut née sans bras. Et Denise Legrix, qui, elle, n'a ni bras ni jambes, méditez ce qu'elle dit ci-dessous ...Et bonne année à tous !

Paul A. LADAME

Me demanderait-on de résumer ma vie en quelques mots, je dirais ceci : « J'ai tout partagé avec Dieu, parce que j'ai partagé avec les autres. Ma pauvreté est mon inépuisable richesse. »

DENISE LEGRIX

Prix Albert-Schweitzer 1960.



A l'O.N.U. il y a trente ans LES DROITS DE L'HOMME

Par Paul A. LADAME (*)

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME a été adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunissait à Paris en raison des élections présidentielles américaines. Ces pages montrent dans quelles conditions a été obtenu ce vote historique, qui voulait rappeler les principes de la Révolution française, ceux de la Constitution des Etats-Unis et servir aussi d'étalon dans la "guerre froide" qui faisait rage depuis deux ans. (*)

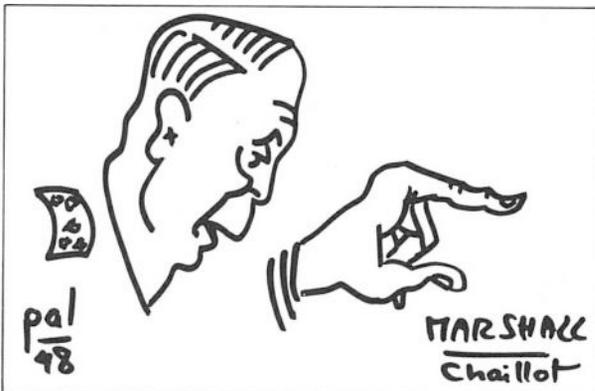
A 11 heures, le jeudi 23 septembre 1948, le Président Evatt ouvrit le débat général. Le Brigadier-général Carlos P. Romulo (Philippines), qui s'était fait le champion de la liberté de l'information et de la presse dès le début de la première Assemblée générale à Londres, et avait dirigé avec distinction les débats de la Conférence de Genève en mars et avril 1948, eut l'honneur d'ouvrir la liste des orateurs. Il lança un appel pathétique à la coopération internationale et insista sur le rôle majeur que pourraient jouer les petites Puissances. « Bien que les Nations Unies n'aient pas les moyens d'assurer la paix par la force, dit-il, elle possède une autorité morale suffisante pour la demander. »

M. Marshall énuméra ensuite les huit points lui paraissant essentiels à régler par la présente Assemblée :

1. Le problème palestinien, avec comme conclusion l'admission d'Israël et de la Transjordanie comme membres des Nations Unies.
2. L'indépendance et l'unification de la Corée, qui devrait elle aussi entrer à l'O.N.U.
3. ...
4. ...
5. ...
6. L'adoption rapide d'un système de contrôle de l'énergie atomique.
7. La réduction progressive des armements, « aussi vite que le permettra le rétablissement de la confiance internationale. »

Le Secrétaire d'Etat termina son discours par un solennel avertissement :

« Les Nations Unies ont tenté d'encourager le libre échange des idées sur la base d'une entière réciprocité. Cet effort est de la plus haute importance politique. Tout gouvernement qui, par une action délibérée, se retranche, lui et son peuple, du reste du monde, devient incapable de comprendre les problèmes politiques des autres gouvernements et des autres peuples. Ce serait une erreur tragique si, par suite d'une telle incompréhension, la patience des autres devait être prise à tort pour de la faiblesse. »



I. M. Marshall met l'accent sur les droits de l'homme.

Ausitôt après le premier orateur, comme l'année précédente à New York, le Secrétaire d'Etat George C. Marshall prit la parole. Très droit, très calme, mais les traits fatigués, il délivra, de sa voix impassible, un bref discours.

Il insista d'abord sur la Déclaration des Droits de l'Homme, que l'Assemblée serait appelée à rédiger et signer. « Les principes des Droits de l'Homme, dit-il, se reflètent dans la Charte. Mais à la racine des difficultés d'aujourd'hui, on trouve le déni systématique et délibéré des droits fondamentaux de l'homme. »

« N'est-il pas fondamentalement pernicieux que des millions d'hommes et de femmes vivent dans la terreur quotidienne de la police secrète, risquant l'arrestation, l'emprisonnement et le travail forcé, sans raisons valables et sans jugement équitable ? »

« Cette injustice se reflète dans la communauté des nations. Comment pourrait-on attendre de gouvernements, qui délient ainsi les droits de leur propre peuple, qu'ils respectent ceux des autres peuples ? Il est plus probable qu'ils chercheront aussi dans le domaine international à atteindre leurs buts par la force et la contrainte. »

Le Général Marshall déclara que les Etats-Unis étaient toujours prêts à chercher tous les moyens possibles pour aboutir à un règlement pacifique de tous les différends les opposants à d'autres Etats, « devant quelque forum approprié que ce soit ». Puis il demanda de rétablir aussi rapidement que possible l'Allemagne et le Japon, avec toutes les garanties adéquates, comme nations pacifiques et démocratiques, « qui devront au moment opportun être admises au sein des Nations Unies ». Il demanda le rétablissement de l'Autriche, une fois libérée, dans ses frontières de 1947 et son admission au sein des Nations Unies et demanda également la prolongation du mandat de la Commission Intérimaire permanente.



II. M. Vichinsky et le bellicisme occidental.

Le lendemain, 24 septembre, fut entièrement occupé par un violent débat sur l'ordre du jour, au sein du Bureau de l'Assemblée, et la discussion générale ne reprit que le samedi. Ce jour-là, 25 septembre, M. Andrei Vichinsky, premier délégué de l'U.R.S.S., harangua à son tour l'Assemblée.

Après avoir pris l'exact contre-pied de M. Marshall sur les questions de la Grèce, de la Corée et de la Commission Intérimaire, il passa à un assaut contre le Plan Marshall, au cours duquel il s'en prit au Secrétaire général, M. Trygve Lie. « Malgré que, dit M. Vichinsky, le « Plan Marshall », comme on le sait, passe outre à l'Organisation des Nations Unies, les institutions économiques de l'O.N.U. considèrent comme leur tâche essentielle de faciliter de toutes façons la réalisation de ce plan. Ce n'est pas par hasard que, dans le rapport de M. Trygve Lie, le « Plan Marshall » est également représenté, sans aucun fondement, comme « un programme plein de promesses pour le rétablissement en Europe occidentale de la stabilité économique et politique ». Cependant, ajouta M. Vichinsky, il est

(*) LADAME, Paul A., *L'Assemblée générale des Nations Unies*, Ed. Antares, Paris, 1949.



plus clair aujourd'hui qu'il y a une année que le « Plan Marshall » non seulement ne contribue pas au relèvement et à la stabilisation économique et politique en Europe, mais aggrave encore plus la situation économique des pays européens qui ont adhéré à ce plan, en sapant leur indépendance économique et politique. »

Puis M. Vichinsky se lança dans une violente diatribe contre les Etats-Unis, coupables, dans l'opinion de son gouvernement, de préparer la guerre, d'exciter à la guerre et de chercher à imposer leur hégémonie au monde. Parlant du projet de contrôle de l'énergie atomique, basé sur le rapport Acheson-Lillenthal et exposé le 14 juin 1946 par M. Bernard Baruch, M. Vichinsky dit : « Il ne reste ... aucun doute que le gouvernement des Etats-Unis veut, à l'aide d'un soi-disant organisme international, où il compte sur sa majorité, mettre la main sur les sources de matières premières dans les autres pays... »

Comme preuves des provocations à la guerre dont se rendent coupables les Américains, M. Vichinsky cita un article du *New York Times Magazine* du 30 mai 1948 dans lequel, dit-il, « sont indiquées avec une franchise cynique les bases militaires aériennes d'où les villes soviétiques seront attaquées, sont marquées également les distances respectives : La distance de Londres à Moscou et retour est de 3100 miles ; de Tripoli à Rostov de 1750 miles ; de Fairbanks à Vladivostok de 3400 miles et de la base du Groenland à Sverdlovsk de 3500 miles... » Et M. Vichinsky enchaîna aussitôt en s'écriant : « Le même caractère insolent et impertinent qui excite à la guerre se retrouve dans une carte éditée par la firme américaine « Esso », à New York. Cette carte aux appels belliqueux et provocateurs s'appelle : « Carte de la troisième guerre mondiale », « théâtre des opérations dans le Pacifique ». Cette carte est un exemple d'ignoble propagande de guerre contre l'U.R.S.S. et les pays démocratiques de l'Europe de l'Est. »

Ici, ouvrons une parenthèse. Le *New York Times Overseas Weekly*, dès qu'il eut connaissance de cette accusation, fit des recherches et publia dans son prochain numéro* un fac-similé de la carte incriminée, offerte, comme M. Vichinsky l'avait justement dit, par la firme d'essence « Esso », à ses clients. Mais son titre portait : « WAR MAP III FEATURING THE PACIFIC THEATER ». Sous un dessin représentant des soldats américains débarquant sur une île du Pacifique, il était écrit : « A third War Map, edited and printed by the makers of the peace time Esso Road Maps. »

En fait, il s'agissait d'une carte imprimée au cours de la seconde guerre mondiale, et qui portait le titre « Troisième carte de la guerre » pour la simple raison que deux autres cartes avaient précédemment été consacrées au théâtre des opérations européens. Comment M. Vichinsky a pu qualifier « d'ignoble propagande de guerre contre l'U.R.S.S. » ce qui n'était qu'une énorme faute de traduction (Troisième carte de la guerre devenant Carte de la troisième guerre mondiale) dépasse l'entendement et jette une lumière crue sur la valeur de certains arguments de propagande.

Mais M. Vichinsky ne se borna pas à la polémique. A la fin de son discours de plus d'une heure et demie, il proposa le texte d'une résolution qu'il engageait l'Assemblée générale à adopter :

- « La délégation de l'U.R.S.S., d'ordre du Gouvernement Soviétique, propose à l'Assemblée Générale, dans le but de consolider la cause de la paix et d'écartier la menace d'une nouvelle guerre, instiguée par les expansionnistes et autres éléments réactionnaires, d'accepter la proposition suivante :
- « Tenant compte que les Grandes Puissances — membres permanents du Conseil de Sécurité — possèdent le nombre écrasant des forces armées et des armements et portent la responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité générale ;
- « Dans le but de consolider la cause de la paix et d'écartier la menace d'une nouvelle guerre, instiguée par les expansionnistes et autres éléments réactionnaires ;
- « L'Assemblée Générale recommande aux membres permanents du Conseil de Sécurité, aux Etats-Unis d'Amérique, à la Grande-Bretagne, à l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, à la France et à la Chine, en tant que premier pas vers la réduction des armements et des forces armées, de réduire d'un tiers pendant une année toutes les forces terrestres, navales et aériennes disponibles.
- « L'Assemblée Générale recommande d'interdire l'arme atomique comme une arme destinée aux buts d'agression et non pas aux buts de défense.
- « L'Assemblée Générale recommande, afin de surveiller et de contrôler la mise au point des mesures ayant trait à la réduction des armements et des forces armées et à l'interdiction de l'arme atomique, d'instituer dans le cadre du Conseil de Sécurité un Organisme de Contrôle International ».

* *New York Times Overseas Weekly*, 3 octobre 1948, p. 6.

La réaction de la majorité des délégations fut immédiate. De tout le discours de M. Vichinsky et de tout le texte de sa proposition de désarmement, ils ne retenaient que les sept mots : « ... dans le cadre du Conseil de Sécurité... ». Ainsi, il paraissait évident que l'organisme de contrôle international préconisé par l'U.R.S.S. serait soumis au droit de veto ; que dans ces conditions il serait inacceptable pour la majorité des nations membres de l'O.N.U. ; que M. Vichinsky, en proposant un tel plan, savait pertinemment qu'il ne serait pas accepté ; et que donc il ne l'avait proposé que pour en faire un nouveau tremplin de propagande pour l'action du Kominform. Telle était la réaction occidentale au discours de M. Vichinsky.

III. Intermède : l'affaire de Berlin devant l'O.N.U.

Le lendemain, dimanche 26 septembre 1948, un nouvel événement survint, qui coupa court à toute disposition que les observateurs réunis à Chaillot eussent pu avoir de discuter plus en détail le texte de M. Vichinsky. Prenant prétexte d'une indiscretion de Radio-Moscou, qui diffusa le samedi soir un communiqué officiel du gouvernement soviétique donnant, contrairement aux engagements pris, la seule version soviétique des négociations au sujet de Berlin, les trois Puissances occidentales décidèrent de soumettre toute la question de Berlin au Conseil de Sécurité. Ce jour-là, la nervosité, au Palais de Chaillot atteignit de nouveaux sommets.

IV. M. Bevin, la propagande soviétique et l'Union occidentale.

Dans ces conditions, le grand discours de M. Ernest Bevin, prononcé le lundi 27 septembre, n'eut pas tout le retentissement que le chef du Foreign Office en attendait. Nous nous bornerons à en



citer trois passages caractéristiques. Parlant des accusations de bellicisme et de provocation à la guerre, M. Bevin dit :

- « Lors qu'on étudie l'histoire, on constate que c'est un phénomène très ancien que ceux qui lancent des accusations le font généralement dans le but de créer une atmosphère pour ce qu'ils envisagent de faire eux-mêmes. C'est une constatation très importante, dont il convient de tenir compte. »

M. Bevin poursuit :

- « Je n'ai été ni impressionné, ni édifié, par les attaques de M. Vichinsky contre les Etats-Unis. Si le représentant de l'Union soviétique éprouvait quelque sentiment pour les gens simples d'Europe et du monde, s'il était animé par autre chose que par une doctrine démodée et non scientifique, il serait le premier à applaudir à la contribution grande et altruiste des Etats-Unis au relèvement mondial. »

Le chef de la politique étrangère de Grande-Bretagne termina son discours par une allusion très nette à l'Union européenne, au Pacte de Bruxelles et au Pacte Atlantique :

- « ... si nous nous apercevons que nous ne pouvons pas continuer à agir sur une échelle mondiale, nous devons travailler à l'échelle régionale et nous entendre avec qui l'entente est possible. Nous devons travailler avec qui nous pouvons travailler, nous comprendre avec ceux qui veulent entrer en compréhension avec nous, faire confiance à ceux qui veulent vivre en confiance avec nous.
- « Peut-être, après tout, si le gouvernement mondial ne peut pas se réaliser, est-ce dans ces cadres régionaux, vers lesquels nous allons nous tourner et que l'humanité désire, que nous aurons le gouvernement mondial pour lequel les hommes ont travaillé et combattu depuis de si longues années. »

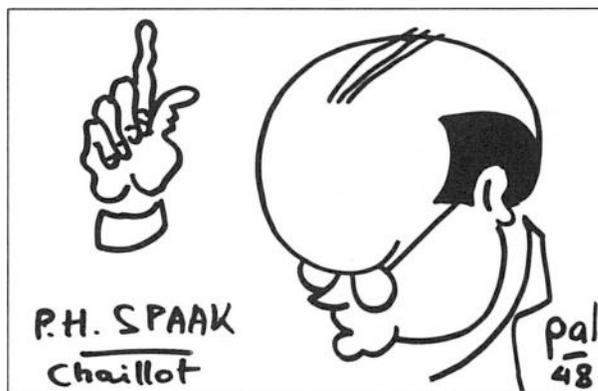


V. M. Spaak et la peur du monde.

On croyait, après les discours de MM. Marshall, Vichinsky et Bevin, chefs des délégations des trois plus grandes Puissances, que le débat général perdrait de son intérêt. Mais c'était compter sans M. Paul-Henri Spaak, qui fit, le mardi 28 septembre, en fin d'après-midi, l'exposé le plus fort, le plus vibrant, le plus pathétique qu'aucune Assemblée générale des Nations Unies, au cours de trois ans, ait eu l'occasion d'entendre.

Massif et direct, parlant presque sans regarder ses papiers, M. Spaak s'efforça, comme il le dit lui-même au début de son discours, de « dire tout haut ce que chacun pense tout bas ». Voici quelques passages essentiels de sa harangue, qui marqua le point culminant du débat général, et peut-être même de toute la session de Paris.

- « La délégation soviétique ne doit pas chercher d'explications compliquées à notre politique. Je vais lui dire quelle est la base de notre politique. Je vais lui dire, dans des termes qui sont un peu cruels peut-être, dans des termes que seul le représentant d'une petite nation peut employer : — Savez-vous quelle est la base de notre politique ? C'est la peur, la peur de vous, la peur de votre Gouvernement, la peur de votre politique !
- « Si j'ose employer ce mot, c'est parce que la peur que j'évoque n'est pas la peur d'un lâche, n'est pas la peur d'un ministre qui représente un pays qui tremble, un pays qui est prêt à demander pitié, à demander merci. Non ! C'est la peur que peut avoir, que doit avoir un homme quand il regarde vers l'avenir et considère tout ce qu'il y a peut-être encore d'horreur et de tragédie, de terrible responsabilité dans cet avenir.
- « — Savez-vous pourquoi nous avons peur ? Nous avons peur parce que vous parlez souvent d'impérialisme.
- « Quelle est la définition de l'impérialisme, la notion courante de l'impérialisme ? C'est celle d'un peuple — et, généralement, d'un grand pays — qui fait des conquêtes et augmente, à travers le monde, son influence.
- « Quelle est la réalité historique de ces dernières années ? Il n'y a qu'un seul grand pays qui soit sorti de la guerre ayant conquis d'autres territoires et ce grand pays c'est l'U.R.S.S.
- « C'est pendant la guerre et à cause de la guerre que vous avez annexé les Pays Baltes ; c'est pendant et à cause de la guerre que vous avez pris un morceau de la Finlande ; c'est pendant et à cause de la guerre que vous avez pris un morceau de la Pologne. C'est grâce à votre politique audacieuse et souple que vous êtes devenus tout-puissants à Varsovie, à Prague, à Belgrade, à Bucarest, à Sofia ; c'est grâce à votre politique que vous occupez Vienne, que vous occupez Berlin et que vous ne semblez pas disposés à les quitter ; c'est grâce à votre politique que vous réclamez maintenant vos droits dans le contrôle de la Ruhr. Et de voir votre empire, qui va de l'Extrême-Orient à la Baltique et de la Mer Noire à la Méditerranée, nous vous sentons maintenant aussi sur les bords du Rhin... et vous nous demandez pourquoi nous sommes inquiets !
- « La vérité, c'est que votre politique étrangère est aujourd'hui plus audacieuse et plus ambitieuse que la politique même des Tsars.
- « Nous avons peur aussi à cause de la politique que vous suivez dans cette Assemblée. Nous avons peur à cause de l'usage et surtout à cause de l'abus que vous faites du droit qui vous a été reconnu à San Francisco, de l'usage et de l'abus du veto. Nous avons peur parce que dans cette Assemblée vous vous êtes faits les champions de la doctrine de la souveraineté nationale absolue et que nous nous demandons comment une organisation internationale pourra fonctionner, comment une organisation internationale pourra remplir les buts qui lui sont dévolus si cette doctrine périmée, si, comme je l'ai déjà dit l'année dernière, cette doctrine réactionnaire triomphe. Une organisation internationale ne pourra fonctionner que le jour où toutes les nations, les petites, les moyennes et les grandes auront reconnu en pleine conscience qu'au-dessus de leurs volontés particulières, il y a la loi internationale.
- « Aussi longtemps qu'un pays quelconque prétendra affirmer sa propre volonté au-dessus et par-dessus la volonté de la majorité des nations, la présente organisation ne pourra pas donner tout ce que nous attendons d'elle.
- « Nous avons peur, nous éprouvons de l'inquiétude, nous avons peur parce que nous avons placé toute notre confiance dans une Organisation des Nations Unies efficace et que, par la politique que vous avez suivie, vous nous obligez à rechercher maintenant notre sécurité, non pas dans le cadre international et universel de cette Assemblée, mais dans le cadre des accords régionaux auxquels nous aurions voulu pour toujours renoncer.



- « Enfin vous nous inquiétez parce que dans chacun des pays ici représentés, vous entretenez une cinquième colonne auprès de laquelle la cinquième colonne hitlérienne n'était qu'une organisation de boys-scouts. Il n'y a pas un endroit au monde où l'un des Gouvernements ici représentés, en Europe, en Afrique, en Asie, ne rencontre une difficulté ou un obstacle sans que vous soyez là pour l'envenimer. C'est là votre façon de collaborer avec les Gouvernements ici représentés, avec lesquels vous devriez travailler à assurer la paix.
- « Dans chacun de nos pays, à l'heure actuelle, il existe un groupe d'hommes qui non seulement sont les représentants et les défenseurs de votre politique étrangère, ce qui après tout ne serait pas très grave, mais qui ne manquent pas une occasion d'affaiblir l'Etat dans lequel ils vivent, politiquement, moralement et socialement. Et vous avez donné, l'U.R.S.S. a donné, et les partis communistes du monde entier ont donné la mesure exacte de ce qu'ils peuvent faire par leur opposition contre le Plan Marshall.
- « Oh ! je ne me fais pas beaucoup d'illusions. Je sais que demain matin, dans une partie de la presse mondiale, je serai traité de valet de l'impérialisme américain et de vendu à Wall Street. Mais je vous affirme que la position prise par l'U.R.S.S. et par les partis communistes dans le monde entier contre le Plan Marshall constitue l'action la plus déprimante, la plus grave, la plus inquiétante qui ait pu être menée ; car une vérité proclamée par seize pays européens, qui n'ont tout de même de leçons de dignité nationale à recevoir de personne, c'est que sans le Plan Marshall, l'Europe est perdue. »

Et voici la fin du discours de M. Spaak, discours presque entièrement improvisé, et dans lequel l'homme d'Etat belge a la preuve, s'il en était besoin, qu'il est le meilleur orateur politique, le seul tribun de l'Europe occidentale.

S'adressant directement à la délégation soviétique, il lui demanda :

- « Que diriez-vous si nous disions : Et bien, quoique nous soyons intimement persuadés que la société ne pourra fonctionner que lorsqu'elle aura été révisée, que lorsque l'abus du veto aura été extirpé, nous allons renoncer à ces idées qui nous sont chères ; nous allons faire avec vous un nouvel effort pour appliquer la Charte telle qu'elle est sortie de San Francisco ; nous allons renoncer à quelque chose que nous considérons essentiel : à une seule condition, c'est que, de votre côté, vous promettiez de collaborer à l'exécution de la Charte, de collaborer à l'exécution de la Charte dans sa lettre, mais surtout de collaborer à l'exécution de la Charte dans son esprit ; cela veut dire que vous ne vous opposerez plus systématiquement et sans raison à l'admission de nouveaux membres ; cela veut dire que vous n'écarterez plus de la famille des Nations Unies des pays qui ont le droit d'y entrer ; cela veut dire que quand, après mûres discussions, une recommandation sera faite aux pays faisant partie de l'Organisation, vous accepterez d'y collaborer ; car nous avons besoin de vous pour réussir dans notre tâche et nous vous demandons de ne pas saboter notre travail.
- « Faisons cet effort. Acceptez notre sacrifice. Promettez-nous votre loyale collaboration. Essayons de prendre un nouveau départ. Et, si nous le prenons, en essayant de nous rapprocher, en essayant de nous comprendre, la flamme qui nous brûlait à San Francisco rejallira claire et vivante. Alors, nous pourrions de nouveau espérer dans les destinées du monde.
- « Prenons ce nouveau départ ensemble. Il n'est pas trop tard... il n'est pas trop tard, mais il est temps. »



Cette harangue pathétique de M. Spaak fit une immense impression sur l'Assemblée. Les délégués acclamèrent le grand homme d'Etat belge. Les spectateurs, qui emplissaient la salle du théâtre de Chaillot, lui firent une vibrante ovation. Mais, sauf M. Bogomolov, qui était « de service », les bancs de la délégation de l'U.R.S.S. étaient vides. On sentait, ce jour-là, plus clairement que jamais, que l'Occident avait repris l'initiative des événements et ne la lâcherait plus. Le même jour, les Trois Grands de l'Occident plaçaient sur le tapis du Conseil de Sécurité le problème de Berlin. Le même jour encore, les ministres de la guerre des cinq signataires du Pacte de Bruxelles établissaient un Conseil de défense commun, dont le maréchal Montgomery prendra la tête. Et ce jour-là était le dixième anniversaire de Munich.

Section C. Les travaux des Commissions

Dès le lendemain de la retentissante déclaration de M. Spaak, les délégués s'éparpillèrent dans les salles des Commissions. Nous ne suivrons le travail que de deux d'entre elles : la Commission Politique, présidée précisément par M. Spaak ; et la Troisième Commission, dirigée par M. Malik (Liban), où allait naître la Déclaration des Droits de l'Homme.

Très vite, après les escarmouches préliminaires d'usage, la Commission Politique se mit d'accord sur son ordre du jour. Elle décida de traiter d'abord du problème de l'énergie atomique, devenu d'autant plus urgent que la Commission de l'Energie Atomique, lassée de l'éternelle obstruction soviétique, avait décidé d'abandonner ses travaux. On parlerait ensuite de la proposition de désarmement soumise par l'Union soviétique. Puis on passerait aux problèmes de Palestine, puis aux affaires de Grèce et de Corée. Enfin, s'il en restait le temps, on aborderait la question des anciennes colonies italiennes.

« Tout cela — avertit M. Spaak — nous prendra au moins six semaines de discussions » : soit une semaine par sujet. Mais M. Spaak est un optimiste. Les deux premiers sujets, à eux seuls, occuperont plus de huit semaines.

Fidèles à notre méthode, qui consiste à étudier l'évolution dynamique de l'Assemblée, sa physiologie, nous ne nous arrêterons pas à l'examen des points ci-dessus mentionnés. Ils provoqueront d'après débats le plus souvent, mais ne donneront lieu à aucune surprise.

Venons-en directement à la fin de la session de Paris, et voyons les résultats obtenus, après 1800 heures de travail, 619 séances au cours desquelles 413 orateurs prirent la parole, prononçant près de 50 millions de mots ; le tout au prix de 2.315.000 dollars pour 68 jours d'Assemblée Générale.

Section D. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

I. L'œuvre de Mme Franklin D. Roosevelt.

En tête des résolutions votées par l'Assemblée, nous pouvons placer, sans hésiter, cette fois, une question qui n'est pas exclusivement politique et qui ne fut d'ailleurs pas traitée par la Commission Politique et de Sécurité, mais bien par la Troisième Commission : *La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.

Après plus de deux ans et demi d'efforts continus, obstinés, inlassables, Mme Franklin D. Roosevelt voyait couronnée une œuvre à laquelle son nom restera attaché, plus que celui de n'importe quel autre citoyen du monde.

II. Le vote de la Déclaration.

C'est à 3 heures du matin, le mardi 7 décembre 1948, à la fin de sa 178^e séance, dont 85 consacrées exclusivement à cette question, que la Troisième Commission, présidée par M. Charles Malik (Liban) arriva enfin au bout de l'étude et de la rédaction de la fameuse Déclaration, point capital de son ordre du jour depuis trois ans, et la vota dans son ensemble, par 29 voix contre 0, avec 7 abstentions.

Le vendredi 10 décembre, enfin, réunie en séance plénière, l'Assemblée Générale adoptait, par 48 voix contre aucune, avec huit abstentions et deux délégations absentes, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Aussitôt que le résultat du vote fut proclamé par le président Herbert Evatt, les représentants des quarante-huit nations se levèrent de leur siège et firent une longue ovation à Mme Roosevelt, pendant que les délégués soviétiques, qui s'étaient abstenus, restaient assis immobiles sur leurs sièges.

III. Première réaction : scepticisme.

La réaction d'un grand nombre d'observateurs — l'auteur de ces lignes inclus — fut sceptique ce jour-là. N'était-il pas utopique de voter une déclaration « universelle » au moment même où, dans plusieurs pays contenant au total plusieurs centaines de millions d'êtres humains, les droits et libertés qu'elle proclame sont foulés aux pieds, non pas par faiblesse et manque d'organisation, mais par système ? N'était-il pas présomptueux de voter ce « Bill of Rights » du monde alors que celui-ci était, sous les yeux des délégués, écartelé dans une implacable guerre idéologique ? N'était-il enfin pas ridicule d'accorder beaucoup d'importance à ce vote, alors

que le même jour, dans une autre salle du même Palais de Chaillot, devant la Sixième Commission, juridique, on constatait que la belle-fille de l'ancien ambassadeur du Chili à Moscou, M. Hernan Santa-Cruz, président de la Deuxième Commission de l'Assemblée, était depuis 18 mois empêchée de rejoindre son mari, pour l'unique raison qu'elle était d'origine soviétique ?

IV. Seconde réaction : enthousiasme.

Mais il n'est jamais trop tard pour faire amende honorable. Dans le sein d'une Assemblée générale, fiévreuse et harcelée de travail de détail, il est pardonnable de « ne pas voir la forêt à force de contempler les arbres ». Avec le recul du temps, on ne peut pourtant pas ne pas admettre que le vote de cette Déclaration constitue, à longue échéance, un acte d'une immense portée politique. Il met, dans la guerre idéologique du XX^e siècle, le droit et la morale internationale du côté de ceux qui ont voté cette Déclaration universelle des Droits de l'Homme et qui l'appliqueront. C'est bien ce qu'avait vu M. George Marshall, en exhortant, dans son discours d'ouverture, le 23 septembre, ses collègues à consacrer tous leurs efforts à cette tâche majeure, avant d'aborder les problèmes politiques.

V. La Déclaration des Droits de l'Homme : chef-d'œuvre politique de la session de Paris.

Il n'est donc que juste de s'incliner devant la revendication de Mme Roosevelt, qui fut le principal artisan de cette Déclaration, lorsqu'elle dit, le 15 décembre, dans un message spécial : « Je pense que l'on parlera de notre session, à l'avenir, comme de l'Assemblée

Générale de la Déclaration des Droits de l'Homme, car même si celle-ci n'a, à certains égards, pas l'importance immédiate qu'ont d'autres questions politiques, je crois qu'à longue échéance elle exercera une grande influence sur la vie des hommes... »

Par une coïncidence voulue, Mme Roosevelt parlait ainsi à l'occasion du 157^e anniversaire du « Bill of Rights » des Etats-Unis, et établissait un clair parallèle entre l'un des documents constitutionnels les plus fondamentaux de l'Amérique et celui qui venait d'être adopté par 48 nations du monde.





CHRONOLOGIE DE LA GUERRE FROIDE

Conduisant aux votes sur le Génocide et les Droits de l'Homme

1946. 14 juin. Les Etats-Unis proposent le contrôle international de l'énergie atomique, comme garantie essentielle du maintien de la paix.
19 juin. L'U.R.S.S. refuse : c'est le début de la "guerre froide".
19 sept. Churchill à Zurich : unir l'Europe est un impératif.
15 oct. La Conférence de la Paix est ajournée *sine die*.
23 oct. Ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU à New York :
- le Président Truman proclame la fin de l'isolationnisme américain.
- il réclame un respect universel des droits de l'homme.
2 nov. La Bulgarie et la Roumanie sont "satellisées" par Moscou.
1947. 4 jan. La Pologne est à son tour satellisée.
12 jan. Retour de Chine, le général Marshall recommande d'abandonner à son sort Tchiang Kai Check et de concentrer toutes les forces des Etats Unis à l'aide économique et sociale et à la sécurité de l'Europe.
20 jan. Le président Truman nomme Marshall Secrétaire d'Etat.
12 mars Proclamation de la "Doctrin de Truman" : barrage à l'expansion totalitaire; secours à la Grèce et à la Turquie.
5 mai. La Hongrie est à son tour satellisée.
5 juin Discours de Harvard : le "Plan Marshall" d'aide à toute l'Europe.
28 juin L'U.R.S.S. refuse toute participation.
12 juil. L'U.R.S.S. interdit à ses "satellites" d'y participer.
5 oct. L'U.R.S.S. crée le Kominform pour combattre le Plan Marshall.
1948. 6 fév. La Tchécoslovaquie satellisée.
10 mars Défenestration "accidentelle" de Jan Masaryk.
17 mars Pacte de Bruxelles de défense mutuelle.
1 avr. BLOCUS DE BERLIN par l'U.R.S.S. Les Etats-Unis répondent par un pont aérien.
16 avr. Seize Etats Européens fondent l'O.E.C.E.
18 avr. Elections générale en Italie : défaite communiste retentissante.
14 mai Israel proclame son indépendance.
23 juin L'U.R.S.S. met Tito à l'index, déménage le Kominform à Bucarest, exige des autres satellites une obéissance aveugle.
La conférence de Varsovie déclenche une gigantesque "offensive de paix" pour paralyser toute volonté de résistance de l'Occident et saper le Plan Marshall. Création des "partisans de la paix", des "intellectuels pour la paix", des "femmes pour la paix" etc.
28 sept. Marshall, à l'Assemblée de l'ONU de Paris : une "Déclaration universelle des Droits de l'Homme" s'impose.
- Discours Spaak : "La peur du gouvernement soviétique est la base de notre politique"
9 déc. CONVENTION SUR LE GENOCIDE votée à l'unanimité.
10 déc. DECLARATION UNIVERSELLE SUR LES DROITS DE L'HOMME.
1949. 8 jan. Marshall se retire : mission accomplie.
23 fév. Thorez appelle à la trahison des communistes en cas d'invasion de la France par l'U.R.S.S.
4 avr. Signature du Pacte de l'Atlantique.
10 juil. Explosion de la première bombe atomique russe. Etc. etc.



LA MOUSTACHE DU TIGRE

Deux appels parmi des millions

UN SYSTEME DE DESINFORMATION TOTALE, dont résulte une vision fautive de l'univers, une censure rigide, une réclusion à long terme au Goulag, pour possession et lecture de livres non-autorisés, voici quelques échantillons de la longue liste conçue par le régime afin de dénaturer le sens de la vie sur cette terre et de porter atteinte à l'esprit. Ce crime contre l'esprit est perpétré depuis de longues années et tous les peuples en sont les témoins.

C'est seulement ces derniers temps qu'on peut constater en Occident un changement d'optique qui donne de l'espoir. Les Occidentaux prêtent plus d'attention à ce qui se passe à l'Est ; le grand mérite en revient surtout aux écrivains démocratiques. Les Occidentaux commencent à comprendre que la transformation systématique des citoyens soviétiques en infirmes de l'esprit menace leur propre existence.

Un nombre impressionnant d'écrivains a été mis directement à mort. Un plus grand nombre encore a été estropié moralement, grâce à une atmosphère de peur, à un système de corruption et de menaces les poussant à de faux témoignages.

J'estime que chaque cas de persécution dont on a connaissance mérite qu'on lui prête une attention soutenue et qu'on intervienne avec énergie. Le moindre succès obtenu dans ce domaine est de nature à freiner le système de représailles impunies et inspire aux hommes le courage nécessaire pour penser et pour créer, en dépit de la peur qui enveloppe le pays. Si votre souci concernant le sort des littérateurs soviétiques venait à fléchir, leur situation deviendrait encore plus insoutenable.

Extraits d'une lettre d'Edouard Kouznetsov . Août 1979.

NOUS REFUSONS DE DEVENIR UN BETAIL HUMAIN . Nous refusons qu'on nous dicte nos pensées au mépris de la dignité que le Créateur a mis en nous ... Nous savons par l'expérience personnelle d'un grand nombre d'entre nous que tel est le sort qui nous attend, si nous fléchissons dans notre détermination ou que le monde nous abandonne.

Le processus prendra tout le temps nécessaire pour que l'opinion publique ne soit pas violemment heurtée et ne réagisse pas. Mais, une fois en cours, il s'avèrera irréversible.

On nous demande d'abord, innocemment, de dialoguer. La sagesse populaire chinoise appelle cela tirer la moustache du tigre et une expérience, triste et déjà longue, nous montre que ce dialogue conduit inévitablement à l'asservissement total et sans conditions.

Peut-on honnêtement fermer les yeux sur ce qui s'est passé dans chacun des pays de l'Europe de l'Est après la Deuxième guerre mondiale ? Peut-on, honnêtement, oublier le Vietnam où furent, à chaque fois, tournés les accords les plus solennels, garantis par les grandes puissances, jusqu'à la chute finale d'un peuple qui refusait de se soumettre à l'idéologie totalitaire d'une minorité ? Peut-on ignorer que les habitants de cette région, qui ont héroïquement supporté trente ans d'une guerre horrible et inhumaine, sont incapables de supporter l'oppression de cette idéologie et, au risque bien réel de leur vie, fuient leur patrie par centaines de milliers?

Lettre des onze évêques de Taïwan au Monde Libre. Mars 1979.



Otages d'Etat à Téhéran

Le Conseil de sécurité tempore

NEW YORK (Reuter) — Les quinze membres du Conseil de sécurité des Nations Unies se sont réunis hier à New York en présence de M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, pour se prononcer sur l'opportunité d'une réunion du Conseil.

Le Conseil a convenu en principe de discuter de la crise irano-américaine mais n'a fixé aucune date pour sa réunion.

Je me souviens très nettement du grand espoir que nous avons tous éprouvé quand le président Carter proclama qu'un objectif essentiel de son gouvernement serait précisément la défense des droits de l'homme partout dans le monde. Il semblait que, pour la première fois dans l'histoire récente, l'Amérique eût trouvé l'arme idéologique et spirituelle capable d'entamer le totalitarisme communiste.

Là-bas, de l'autre côté, chacun s'en est rendu compte immédiatement, y compris les prisonniers et les géôliers. Chacun a compris pour les dictatures communistes, la lutte en faveur des droits de l'homme était beaucoup plus dangereuse que des bombes H ou des bombes à neutrons.

Pas encore la « guerre sainte »

TÉHÉRAN (Reuter et AFP) — L'ayatollah Khomeiny n'a pas encore déclaré la « djihad » (guerre sainte) a affirmé hier à Qom un porte-parole de l'imam.

Il semblerait, en fait, que l'ayatollah ait employé un terme proche par la prononciation mais de signification différente, à savoir « djihaz », qui signifierait « aration » à la mobilisation.

■ le spectre de l'escalade

jusqu'ici rivalisait de pays scandinaves pour au banc des accusés à d'apartheid a choisi cette saison de rester muette sur ce sujet et de ne pas participer à New York au débat auquel il donnait lieu.

La raison? Juste à ce moment-là les d'Oslo étaient obligés de faire appel des autorités sud-africaines pour le retrouver les traces du navire q et neuf officiers norvégiens, ur et trente marins philippins it dans une situation mte.

Norvège qui avec les autres régime de Pretoria opos de sa politique

A quel idéal s'accrocher?

Bien sûr, il ne s'agit pas de prétendre que le Kremlin tire les ficelles et manipule les « étudiants islamiques » de Téhéran ou les « renégats fanatiques » de La Mecque. Il n'est d'ailleurs pas besoin que les spécialistes soviétiques se donnent cette peine, puisque d'autres s'en chargent, plus ou moins consciemment.

Simplement, jusqu'à présent, c'est Moscou qui est le principal bénéficiaire de cette agitation, et le silence prudent qui est observé dans la capitale soviétique montre bien qu'on ne tient pas à gâcher l'occasion qui se présente d'affaiblir les positions américaines dans une région vitale pour l'Occident.

PAR MIHAJLO MIHAJLOV

le de la honte

Vivons-nous dans une ambiance de morosité?

Le scepticisme et la lassitude

les agresseurs retranchés

« Il y a guerre contre l'islam et les païens »

Les déclarations de Jean-Paul II sont psychologiquement désastreuses, car elles se cantonnent dans la morale, referment des horizons et apportent des contraintes rigides à des gens qui ont besoin qu'on leur donne d'abord des raisons de vivre et d'espérer, qu'on leur montre une lueur d'avenir.

est enfin décidé à condamner ouvertement la prise d'otages en Iran



NÉE COMME ÇA

Denise LEGRIX

Question le plus souvent posée au cours des reportages ou des interviews sur moi :

— Etes-vous heureuse ?

La réponse est toujours identique :

— Je suis pleinement heureuse.

Et le dialogue qui suit :

— D'où tenez-vous votre bonheur ?

— Des autres.

— Du bonheur que les autres vous donnent ?

— Oui. Et du bonheur que je leur donne. Du bonheur qu'à travers tous mes actes je m'efforce de leur donner.

Certains prennent une bifurcation :

— Possédez-vous donc tous les bonheurs que l'on peut donner ?

Là je cherche et je chercherai longtemps les paroles de ma vérité : comment définir ce trésor que je porte en moi qui est mon élan vital, ma confiance dans la joie ?

Je réponds :

— Je possède le secret de l'amour que je donne aux autres.

Je possède aussi le secret de ne pas réclamer un bonheur qui appartient aux autres.

Je crois que je peux expliquer tout cela en quelques instants. A travers tous les actes de ma vie, je ne me passe pas de Dieu.

Je ne peux pas, je ne veux pas me passer de Dieu.

C'est en reniant Dieu que l'homme a ouvert au Mal la porte du Monde.

Dieu s'inscrit en langage clair dans notre expérience de chaque jour. Dieu donne à chacun sa chance de vivre bien, son droit à un certain bonheur.

Mais il faut que ce « certain bonheur » suffise à chacun.

Et il advient que c'est un autre bonheur, justement, que nous convoitons. Alors l'aiguillage est faussé et nous sommes détournés de la voie qui nous était réservée. Les trompeuses apparences nous apportent un surcroît de misère.

— « Ne pas se plaindre ! » disent, comme règle de rigueur, les handicapés, artistes-peintres (A.P.B.P. — Association des Artistes peignant de la bouche et du pied). Je dirais, moi : « Ne pas nous plaindre. »

Etre, dans notre plénitude.

Etre, en découvrant en nous-mêmes et par nous-mêmes, les trésors ensevelis.

Etre, parce que nous aimons.

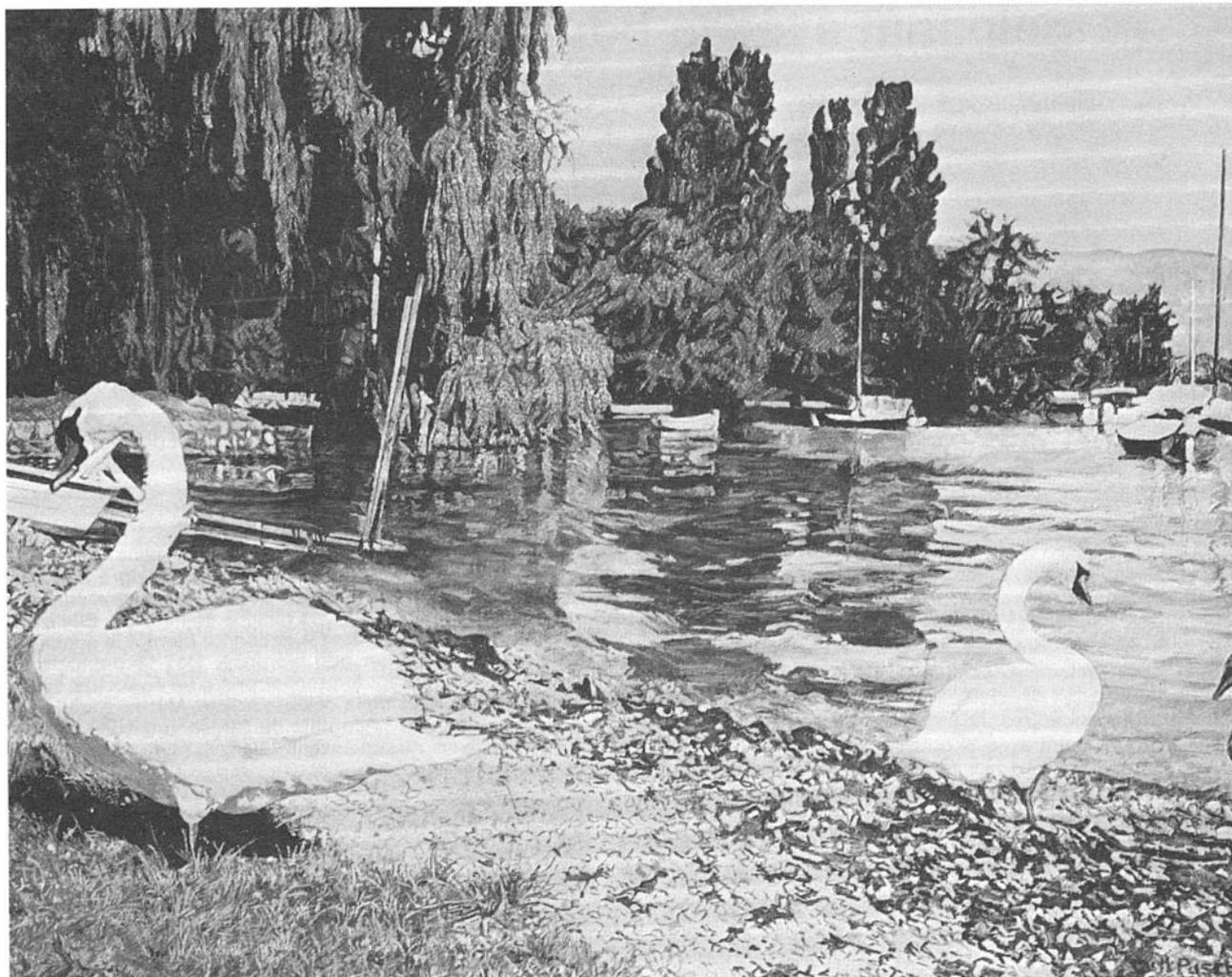
Denise Legrix

VIVRE COMME
LES AUTRES

LA DIGNITE HUMAINE, c'est-à-dire le droit de chacun au respect des autres, est un des droits fondamentaux de tout homme. Comme les autres droits, il n'est pas automatique : il doit être gagné et, une fois gagné, conservé. Gagner et conserver le droit à la dignité humaine est le premier des devoirs de chaque être humain. Il n'est pas facile à accomplir. Certains, se disant artistes, préfèrent en appeler à la charité. Ils revendiquent des subventions et prétendent vivre aux crochets de la société.

Les femmes et les hommes que nous présentons dans ces pages, handicapés physiquement, ne demandent rien, sauf de Vivre comme les autres. A force de volonté et de travail, ils ont conquis une dignité humaine exemplaire. Ce sont des artistes qui méritent le respect. Mais si, effectivement, peinture, sculpture, littérature, sont des manifestations visibles de leur travail quotidien, l'art qui vraiment les caractérise, l'art pour lequel nous leur avons ouvert ces colonnes et les portes de l'Athénée, le 17 décembre, c'est l'art le plus difficile et le plus exigeant de tous, dans lequel ils sont passés maîtres:

LA DIGNITÉ HUMAINE



Creux-de-Genthod

Original peint avec le pied par Charles Pasche

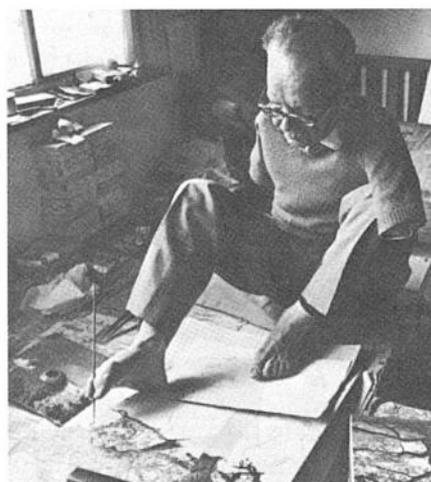
Charles Pasche

Peintre peignant avec les pieds

Vieux-Moulin 14, 1290 Versoix, Suisse

Monsieur Ch. Pasche est venu au monde sans bras, le 11 octobre 1915 à Céligny, canton de Genève. A l'école, il apprit à écrire les lettres de l'alphabet avec le pied droit. Jeune homme plein de talent, il suivit des cours à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève chez Vernet et Bardin-Baudid et M. Gracomini-Piccard. Ch. Pasche est devenu un artiste connu dont l'habileté à peindre avec les orteils étonne qui-conque le regarde travailler. Ses sujets préférés sont des natures mortes représentant des fleurs ainsi que les montagnes grandioses de Suisse.

Expositions: Exposition Nationale Zurich 1939, Bâle, Zurich (1961), Genève (Musée d'Art et d'Histoire), Lucerne, Bellinzona, Locarno et d'autres villes en Suisse. Participation à des expositions dans le monde entier. Ch. Pasche a reçu de nombreuses décorations et marques d'honneur telles l'ordre national du Mérite, Paris, la Croix de Chevalier. Conseiller municipal de Versoix depuis des années, marié et père de famille.



Charles Pasche



Association des peintres handicapés peignant avec la bouche ou les pieds

Dans différents pays il existe des artistes peignant avec la bouche ou les pieds. Jusqu'à présent, ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et leur invalidité rendait particulièrement difficile l'établissement des contacts nécessaires à la commercialisation de leurs œuvres. La création de l'Association va leur permettre maintenant d'assurer eux-mêmes leur existence et de s'adonner à leur art, libres de tout souci matériel. Pour réaliser cet objectif, l'Association fait tout son possible, d'une part de rechercher tous les ar-

tistes peignant avec la bouche ou les pieds afin de les inciter à devenir membre de l'Association, et, d'autre part, à trouver les maisons d'édition appropriées, prêtes à éditer les œuvres des peintres peignant avec la bouche ou les pieds. En outre, l'Association encourage ses membres à continuer à se perfectionner, en leur octroyant des bourses. Le siège de l'Association est à Vauduz; ce choix fut déterminé pour des raisons politiques et eu égard au caractère international de l'Association.

Préambule (extrait des statuts de l'APH)

Irène Schricker

Mademoiselle I. Schricker est née le 12 mars 1927 à Munich. A 19 ans, elle était alors employée de bureau, elle contracta la paralysie infantile. Enfant déjà, elle aimait le dessin et la peinture, aussi ce besoin artistique devint-il encore plus impérieux pendant sa maladie. Grâce à une volonté de fer et beaucoup de persévérance, elle créa sa première aquarelle. Cette activité artistique lui ouvrit de nouveaux horizons et lui permit de mieux supporter son destin. Le peintre E. Pitroff, entre autres, la forma dans son atelier. Ses travaux, qu'elle peint avec la bouche, représentent avant tout des fleurs et des thèmes religieux et trouvèrent un grand intérêt auprès du public. Une exposition personnelle fut organisée en 1965 par la ville de Tiengen. Participation à des expositions entre autres à Munich, Hambourg, Wiesbaden et dans le monde entier.

*Notre page de couverture est
d'Irene Schricker*



Marlyse Tovae

Mademoiselle M. Tovae est née le 27 juillet 1933 à Strasbourg. Elle vint au monde sans bras. Malgré son infirmité elle alla à l'école primaire et dut malheureusement interrompre le Lycée pour des raisons de maladie. Elle s'adonna à la peinture et au dessin et connut bientôt le succès grâce à son talent et sa persévérance. Dès la première année d'étude, elle obtint le premier prix à un concours. Elle suivit les cours privés de la célèbre artiste, Marthe Kiehl ainsi que l'école des arts décoratifs de Strasbourg sous la direction de R. Küven, du professeur Laforgue et du professeur Heitzmann. Mademoiselle Tovae s'intéresse également à la céramique, est très indépendante et n'a presque pas besoin d'aide.

Les natures mortes, paysages et compositions de cette artiste délicate qui travaille avec le pied avaient au début une note très expressive. Ces derniers temps, elle pratique une peinture plus abstraite, dont les couleurs et les formes ont un charme tout particulier. Expositions à Paris, Strasbourg, Toulouse, Cambrai, Genève, St-Cergue et dans le monde entier. Distinctions honorifiques: médaille de la Société d'Art, des Sciences et de la Littérature, Paris; ordre national du Mérite, Paris; Croix de Chevalier. Ses dernières œuvres sont des mosaïques en grand format et des travaux sur métal.

*La sauterelle de la page 3 est de
Marlyse Tovae*

Heidemarie Koschinski

Mademoiselle H. Koschinski est née le 30 avril 1943 à Ortelsburg/Prusse orientale. A 17 ans, juste après avoir terminé son apprentissage d'employée commerciale, elle contracta la poliomyélite. Pendant un an elle resta dans un poumon d'acier et ne retrouva pas l'usage de ses bras et de ses mains. C'est avec son pied gauche qu'elle fait fonctionner son fauteuil roulant. De 1967 à 1970, elle suivit des cours dans une école pour invalides, à Bad Pyrmont en Basse-Saxe et apprit le métier de graphiste. Elle peint et dessine avec la bouche et peut taper à la machine en se servant d'un bâtonnet. Possédant à fond la technique de l'aquarelle, H. Koschinski peint surtout des fleurs et des animaux. Ces derniers temps, elle pratique une peinture abstraite dans ses paysages et ses compositions. Participation à des expositions à Munich, Hambourg et dans le monde entier.

*Heide est la spécialiste des cartes
qui réchauffent le cœur*



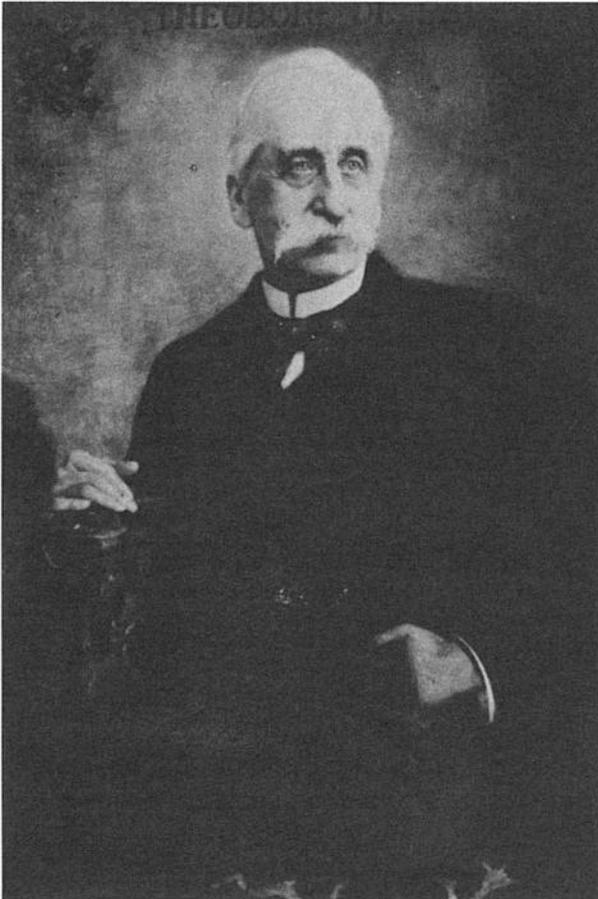
AIMÉE RAPIN

*L'inoubliable
exemple*

Page composée d'a
d'après ROSE-ALSA
SCHULER : Aimée
Rapin, sa vie, son
oeuvre, son écriture,
Delachaux &
Niestlé,
Neuchâtel, 1937.



Aimée Rapin



Portrait de Théodore de Saussure, président de la Société des Arts de 1871 à 1899 (1824-1903).

*Pastel d'Aimée Rapin, 1904,
peint avec les pieds.*

DANS son atelier, à Genève, près de la grande baie regardant le bleu Léman, assise sur un divan bas, sa table-bibliothèque tournante à sa gauche, son petit secrétaire à sa droite, Aimée Rapin écrit avec un stylo, son buvard posé à terre, comme tous les menus objets dont elle se sert, téléphone et autres, placés à portée du pied.

Ces dons n'empêchèrent pas la jeune fille d'être sportive. Devenue grandelette, elle avait déjà accompagné son père dans ses tournées à cheval. Il la prenait devant lui, sur la selle, et quand c'était la calme jument, on la laissait un instant seule monter à califourchon. En break elle tenait quelquefois les guides du cheval, et s'armait du fouet. Plus tard, elle fit même du tandem, exploit qui fut relaté dans un journal de sport. Elle n'avait peur de rien.

Elle adora le patinage, la danse, les courses de montagne, — grim pant d'un pas sûr, souvent pieds nus, dans la fine poussière — elle faisait facilement ses dix heures de marche.

Dans les parties de luges, par les beaux soirs d'hiver, filant comme une flèche sur les pentes, aux montées elle remorquait elle-même son petit traîneau, la corde attachée à la ceinture.

C'est que cet être indépendant à outrance, dès son plus jeune âge, dans les moindres circonstances et pour toute chose, s'ingéniait à n'avoir recours aux services d'autrui qu'à la dernière limite de l'impossible. Son but suprême était toujours : « N'être à charge à personne. » C'était ce besoin, inné en elle, de résister à la vie, on pourrait dire : besoin de tenir tête à la vie, qui la faisait accomplir de véritables prodiges ! Tout était obstacle à surmonter. On s'explique aisément qu'un tel vouloir dût, dans l'avenir, avoir raison de tout, et préparer les plus belles victoires. Il faut dire que cet être de choix eut le grand bonheur de rencontrer sur sa route de nobles caractères.

Les débuts seront durs, mais la lutte acharnée sera un aiguillon de plus qui aimantera le vouloir. Portraitiste, elle ne tarde pas à se faire un nom comme pastelliste; d'année en année sa réputation s'accroît dans des proportions telles qu'elle atteint une renommée sans s'en apercevoir, mais elle veut que son talent s'affirme par lui-même, ne tolérant à aucun prix une réputation due à sa manière particulière de peindre. « Cela, dit-elle, n'entre pas en ligne de compte. »

Aimée Rapin... Elle a fait d'une disgrâce, une grâce de plus.

Elle nous donne le merveilleux exemple d'énergie d'une femme qui a le cran de dire bien haut, comme un défi, au sort qui voulait la brimer :

« Je suis née sous la bonne Etoile. »



Se savoir utile

Les handicapés physiques aident les handicapés mentaux. Peut-on imaginer plus belle manifestation de solidarité dans l'art de vivre ?

Lorsque la soirée du 17 décembre a été décidée, nous avons proposé à l'éditeur suisse de l'Association, M. Aigner, de mettre en vente dans la Salle des Abeilles des livres, des cartes, des lithographies, des calendriers, oeuvres des membres du groupement.

Réponse : Merci, mais puisque vous avez pensé à nous, vous nous feriez plaisir en gardant le produit de la vente.

Il ne s'agissait plus que de trouver, en quelques heures, un bénéficiaire de ce geste qui eût en même temps valeur de symbole. C'est ainsi que nous avons pensé au village genevois qui n'est pas comme les autres :

Aigues-Vertes

Pour que
s'épanouissent
des êtres sensibles
et désarmés

Réveiller des facultés qui sommeillent

C'est une évidence que ces jeunes gens mentalement handicapés deviendront des adultes. Ils subiront les mêmes transformations psychologiques et spirituelles que tout autre individu normalement équilibré. Comment permettre à ces êtres sensibles et désarmés de développer leurs facultés de penser, de sentir et de vouloir, qui existent certainement en eux mais qui ont besoin d'être stimulées et mises en valeur ?

Créer le milieu favorable

Il importait donc de créer un milieu leur garantissant les trois conditions fondamentales qui sont la base de toute vie humaine :

1. Une ambiance familiale et harmonieuse,
2. Un travail productif dirigé (et non une occupation quelconque),
3. Une vie culturelle, une adaptation sociale et des loisirs organisés.

Susciter la confiance en soi

Ces conditions ont été réalisées à Aigues-Vertes par la création d'une communauté villageoise réunissant adolescents et adultes groupés en plusieurs familles qui leur apportent à la fois protection et sécurité; cela grâce à un travail dirigé qui leur donne la confiance en soi et le sentiment d'être utiles, tout en révélant parfois des qualités restées jusque-là ignorées.



Village méridional

Original peint avec la bouche par Arnulf Erich Stegmann

ARNULF ERICH STEGMANN, créateur de l'Association internationale des artistes peignant avec la bouche ou avec les pieds, est lui-même un peintre et sculpteur de grand talent, dont les oeuvres ont été exposées dans le monde entier et figurent dans de nombreux musées. Pour nous, il est surtout Maître de l'ART DE VIVRE, qu'une des plus vénérables Classes de la Société des Arts a élevé sur son pavois.



Avec un dévouement inlassable et un complet désintéressement, il a mis sur pieds cette sorte de coopérative de travail et de secours mutuels, qui, à ce jour, réunit quelque 67 femmes et hommes de quinze pays et dans tous les continents, auxquels un revenu minimum suffisant pour vivre est garanti chaque mois, indépendamment du succès des ventes de leurs oeuvres. Il est défendu de vous plaindre ? Disons donc : bravo et merci.



A. E. Stegmann donne une leçon de dessin au jeune peintre de la bouche, Pat Casserley

A. E. Stegmann



LE CENTENAIRE DES RÉGISSEURS

NOTRE COLLEGE ET AMI JEAN-DANIEL CANDAUX vient de publier un petit livre qui est un chef-d'oeuvre du genre (*). Il nous le dédicace si gentiment que nous ne résistons pas au plaisir de le recommander à tous ceux qu'intéresse l'histoire genevoise. Après tout, des régisseurs, il n'y en a pas partout, et l'auteur nous explique pourquoi. Il nous explique tant de choses, d'ailleurs, avec une érudition sans défaut, que de citer un passage de préférence à un autre serait d'une flagrante injustice. C'est pourquoi, sagement, nous reproduisons, en entier, la Postface d'un autre collègue et ami : Olivier DUMUR, président de la Société des Régisseurs.

POSTFACE

Par Olivier DUMUR

La nouveauté? Mais c'est vieux comme le monde! Paradoxe connu qui trouve une illustration exemplaire dans l'histoire de la vie de cette alerte centenaire qu'est la Société des Régisseurs de Genève!

A côté d'anecdotes pittoresques et surannées (et certes, il y en a!), ce qui frappe, c'est que pour nous, régisseurs, les difficultés d'aujourd'hui sont celles d'hier comme elles étaient déjà celles d'avant-hier.

Est-ce une fatalité si les mêmes obstacles se dressent toujours devant nous? Cette fatalité (si fatalité il y a!) ne risque-t-elle pas de laisser croire aux profanes que notre compétence face à ces problèmes ne serait, en réalité, qu'affaire de routine bien assimilée?

En somme, notre vocation ne s'exprimerait véritablement que lors de retrouvailles périodiques avec les mêmes démons contre lesquels on se serait transmis, de génération en génération, des formules d'exorcisme éprouvées!

Eh bien, non! Notre tradition n'est pas celle de la routine, mais bien plutôt celle d'une aptitude, parfois soumise à rude épreuve, à imaginer des comportements adaptés aux situations inédites.

Car, ne nous y trompons pas; selon les circonstances économiques, juridiques et politiques du moment, des problèmes énoncés en termes similaires à différentes époques finissent par reconvenir une réalité bien différente au fond et des solutions ayant pourtant fait leurs preuves dans le passé pourront se révéler parfaitement inapplicables dans des cas apparemment identiques.

Il nous faut donc réagir en conséquence et, dans un monde en pleine mutation, nous sommes plus que jamais condamnés à développer, en commun, un état d'esprit créateur, seul garant de la valeur et de la continuité de notre fonction.

D'autre part, une des raisons de notre existence est d'apporter un élément modérateur apte à susciter en permanence entre des adversaires virtuels une intention de conciliation.

C'est pourquoi, face à la menace de déshumanisation croissante des rapports entre les représentants des différents intéressés aux questions du logement, propriétaires, locataires et pouvoirs publics, c'est au régisseur qu'il appartient de maintenir ou de rendre possible un dialogue qui ne passe pas inéluctablement par les décisions des ordinateurs ou les jugements des Tribunaux.

Dans la vie pratique, un rapide coup d'œil nous permet de dégager certains points sur lesquels s'exerce une résistance à notre action, comme aussi ceux qui sont de nature à nous fournir quelques encouragements.

Les besoins en matière de logement connaissent, de nos jours, une évolution si rapide qu'il y répondre avec pertinence et à bon escient tient souvent de la gageure.

Plusieurs années étant nécessaires entre la conception, la réalisation et la mise à disposition sur le marché de nouveaux logements, la demande a pu, entre-temps, se modifier complètement pour des raisons diverses, autant psychologiques qu'économiques. Tout le monde connaît la variation en accordéon entre l'offre et la demande successives de grands et de petits appartements.

Même valse hésitation entre locaux commerciaux et appartements. Le résultat : une pénurie sectorielle avec pléthore temporaire de certaines catégories.

Par exemple, il y a une quinzaine d'années, on évoquait sérieusement la Genève de 800 000 habitants pour 1980. On planifiait en conséquence. Le bâtiment s'équipait. Les urbanistes concevaient d'étonnantes cités: on se préparait à endiguer, puisqu'il le fallait, la marée inéluctable, l'expansion que rien ne semblait pouvoir contenir. L'exiguïté du territoire interdisait, sous peine de renoncer peu à peu aux campagnes, que l'on songeât à faire éclater sans cesse les limites des agglomérations. Il devenait impératif de construire en hauteur. Les tours se mirent à proliférer. Comme la météorologie, la démographie a ses caprices: la vague annoncée ne s'est pas produite. Parallèlement, le goût des gens pour les immeubles en hauteur est redescendu en rasmottes vers des types de logement davantage empreints d'un certain idéalisme écologique.

On pourrait multiplier de tels exemples. Mais, quelles que soient les circonstances, ce sont toujours régisseurs et promoteurs qui servent de bouc émissaire lorsque les prophètes se trompent.

Qui dira aujourd'hui, avec certitude, où et comment voudront habiter les gens dans dix, vingt ou trente ans?

Il arrive aussi que la pénurie dans le domaine du logement soit généralisée: situation qui, dans un premier temps, semble favorable au régisseur, mais seulement à courte vue. Car la tension sur le marché du logement rend la situation des locataires difficile. Les pouvoirs publics sont, alors, incités à légiférer sous l'emprise d'un certain affolement ce qui, dans l'immédiat, nuit aux propriétaires et qui, en général, ne tarde pas à se retourner contre les intérêts du locataire lui-même, ne serait-ce qu'en aggravant cette pénurie par la dissuasion exercée sur les investissements immobiliers.

Il est pourtant juste de relever qu'une collaboration raisonnable entre économie privée et publique peut permettre des réalisations intéressantes.

Ainsi, Genève, depuis près d'un quart de siècle, donne une illustration remarquable d'une expérience d'économie mixte appliquée au logement.

Le tandem économie privée-pouvoirs publics a joué un rôle essentiel dans le renouvellement de l'habitat, en particulier depuis le début des années 1970. A tel point même que, dans la période qui a immédiatement précédé les temps de récession que nous venons de traverser, il était devenu inconcevable d'entreprendre une mise en chantier de nouveaux logements en dehors de ce type d'association.

Depuis peu, il est vrai, la promotion immobilière affiche à nouveau une tendance «autonomiste». Cette évolution trouve en partie son explication dans l'alourdissement progressif de la charge de l'Etat au-delà des limites budgétaires.

Cette relation Etat-régisseur ne pouvait être passée sous silence, car elle constitue une caractéristique genevoise. Elle concerne, en effet, quarante mille logements, soit près du quart du parc immobilier de notre canton et une part prépondérante des logis récents.

Reposant sur un schéma législatif relativement complexe, elle exige l'intermédiaire d'un spécialiste qui ne peut être que le régisseur.

(*) CANDAUX, Jean-Daniel, 1879-1979, *La Société des Régisseurs dans la vie genevoise*, 1979.



La brûlante actualité des hausses du coût des combustibles constituerait un assez bel exemple de perturbation cyclique dans l'existence de tous les citoyens. Mais, outre qu'un long développement n'aurait guère sa place dans cette postface, il est encore trop tôt pour saisir toutes les implications que cette situation aura. Notons, toutefois, que c'est à nous qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Cela, une fois de plus, n'empêchera pas certains de confondre, selon un amalgame coutumier, le médecin avec la maladie.

Dans la recherche de la paix du logement, ne pas mentionner notre rôle au sein des réunions paritaires qui se multiplient, et parfois avec fruit, constituerait une lacune. Qu'il suffise d'évoquer le caractère positif d'un événement tout récent : associés dans la même entreprise, locataires et régisseurs ont œuvré à la mise au point du texte de bail qui devrait permettre d'éviter bien des litiges.

Bien d'autres sujets pourraient servir de thème à d'utiles réflexions. Mais il fallait limiter notre choix, le but étant d'éclairer quelque peu le champ de nos activités si diverses dans des perspectives d'avenir.

Ceux qui s'imaginent que le temps des régisseurs est révolu se trompent.

L'avenir nous oblige à une conception nouvelle de notre profession. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là.

Si nous nous sommes penchés sur notre passé, c'est sans nostalgie. Nous y puisons les enseignements que nous estimons intéressants, mais nous savons que nous aurons probablement tout à réinventer.

Notre regard sur le passé est comme un coup d'œil dans un rétroviseur : une façon réfléchie et prudente de mieux nous élaner vers l'avenir.

Un dernier mot à l'intention de ceux qui méconnaissent l'utilité de notre rôle au point de rêver, parfois, de nous voir disparaître : il n'est peut-être pas absolument impossible de supprimer les régisseurs.

Il suffirait, pour une même qualité de services, de faire appel à une nouvelle sélection de professionnels expérimentés, hautement spécialisés dans le domaine du logement.

Dans une telle éventualité, et puisqu'il faudrait bien leur trouver un nom, pourquoi ne pas les désigner, dans un esprit de réforme marquante, d'un vocable aussi neuf que le serait la mission qu'ils auraient à remplir : des régisseurs !

Olivier DUMUR

Président de la Société des Régisseurs



APRES UN DEBAT A L'ATHENEE

COINTRIN : UNE QUESTION DE MESURE

Les personnes qui s'étaient rendues à l'Athénée pour assister à de belles joutes oratoires entre partisans et adversaires de l'aéroport auront sans doute été déçues. Mais le dernier débat organisé par la Société des arts de Genève, et qui se déroula sous la houlette énergique de Paul Ladame, ne manqua pas d'intérêt pour autant.

Une fois de plus, le ministre de notre économie cantonale Alain Borner, rappela l'importance politique et économique, fût-elle difficile à chiffrer, de Cointrin non seulement pour Genève, mais pour toute une région.

A BOUT DE PATIENCE

Cet aspect n'est pas (ou plus) mis en cause par les opposants à l'aéroport, ou plus exactement à l'activité de celui-ci. Car ce qui leur importe, ce sont les nuisances que le va-et-vient des avions — 130 000 atterrissages et décollages par an — comporte pour la population riveraine. « Le système neuro-végétatif ne peut s'y adapter », affirme avec fermeté le Dr Reynold Rychner, le rythme du bruit étant plus dangereux pour la santé que même son identité. Et le vice-président de l'ARAG, André Looten, de surenchérir : « Pour les habitants de la zone B, la situation est devenue intolérable. Ils sont à bout de patience. »

Conclusion : il faut non seulement décider des améliorations immédiates mais encore éviter des mouvements d'avions toujours plus nombreux. Aussi l'ARAG (Association des riverains de l'aéroport de Genève) exige-t-elle en particulier la suppression de certaines

trajectoires de décollage et l'instauration de taxes de bruit, pénalisant les avions les plus bruyants.

APPAREILS PLUS SILENCIEUX

Le directeur de Swissair, Bertrand Jacquiéry, tenta — sans beaucoup de succès, il est vrai — de rassurer les gens de l'ARAG. Dans les décennies à venir, l'aviation commerciale fera de plus en plus appel aux gros porteurs (Airbus DC-80 et DC-10). Ceux-ci présentent un double avantage : moins de mouvements pour transporter un nombre donné de passagers, et moins de décibels émis que par les « vieux » avions, Caravelles, DC-80 et DC-9-51 etc.

(La Swissair vient d'ailleurs de commander 15 DC-9 Super 80, deux fois moins bruyants au décollage, assure-t-on, que la plupart des autres appareils.)

Pour le pilote militaire Alain Borner, des progrès spectaculaires vont encore être accomplis dans la production de réacteurs moins important que celui du gros des avions actuellement en service. Mais en tant que conseiller d'Etat il ne peut que regretter les erreurs de planifications commises, à savoir avoir implanté des zones industrielles en ville et bâti des logements à proximité de l'aéroport. Pour l'avenir, les pouvoirs publics s'efforceront de corriger le tir autant que faire se peut.

Quant aux nuisances, l'immatriculation sera refusée dès 1984 aux avions trop bruyants. Mais que faire des Compagnies étrangères, évidemment non assujetties aux normes suisses ? « Il faudra avoir le courage de pénaliser les compagnies », déclare M. Borner.

Les nouvelles mesures contraindront Swissair à vendre ses DC-9 (selon M. Jacquiéry, on a trouvé acquéreur aux Etats-Unis ainsi que les DC-8. Pour les DC 9-80, la compagnie négocie des modifications avec le constructeur, Mc Donnell Douglas, pour que le niveau de bruit soit encore abaissé.

QUESTION DE MESURE

De la soirée passée en la salle des Abeilles, on retiendra que la nécessité, pour Genève, d'avoir son aéroport n'est pas contestée, même plus par les opposants les plus véhéments. Mais il faudra non seulement faire confiance aux techniques modernes, pour que la population touchée soit moins incommodée que par le passé. Il s'agira également de consentir certains sacrifices d'ordre économique et financier, en renonçant à vouloir exploiter au maximum la capacité aéroportuaire.

Tout est question de mesure — et de mesures à prendre. **Rodolph Eckert**

COURRIER, 3/12/79.



Le Docteur Reynold RYCHNER, de Versoix, fondateur de l'ARAG, fait passer des frissons dans le dos du public : les nuisances aéroportuaires sont si sournoises que les gens bien portants sont des malades qui s'ignorent.

COINTRIN - AEROPORT - DEVELOPPEMENT - CROISSANCE - PRESTIGE - NUISANCES - GENEVE INTERNATIONALE - POLLUTION - DECIBELS - ECONOMIE - SPECULATION ETC.

Le débat du 19 novembre 1979 en la Salle des Abeilles a été animé à souhait. Cette page en est un pâle reflet. Toutes les opinions ont été entendues, la courtoisie n'a nullement empêché chacun de proclamer sa vérité.



Me BORGEAUD interrompt son éloquente plaidoirie en faveur des victimes du progrès pour dire à Jean von Mühlénen : Ma photo ? Merci infiniment !



Ce Monsieur et ces deux Dames ont certainement posé des questions pertinentes, mais hélas ils n'ont pas joué le jeu qu'on leur demandait de jouer : la question écrite!!

Ils ont pourtant promis .Mais dans le feu de l'action .. Le modérateur reviendra à la charge autant qu'il faudra. Car seule cette méthode permet de répondre avec précision, et, en outre, de publier question et réponse ici-même!



Photos
Jean v. Mühlénen.



A LA TRIBUNE :
LES INVITES
DU SOIR



Le D.G. de l'aéroport de Cointrin décortique avec humour les critiques entendues .



De dr. à g. Robert SAMUEL, qui introduit le débat, le Conseiller d'Etat Alain BORNER et Bertrand JAQUIERY, Directeur de SWISSAIR.



De dr. à g. MM. JOBIN, Directeur, Cointrin ; LOOTEN, Vice-président, ARAG ; LADAME, modérateur du débat, BORNER, JAQUIERY et GENTON.

AVENIR DE COINTRIN = AVENIR DE GENEVE. Cette affiche et les éminentes personnalités invitées à exposer les divers aspects du sujet et, ensuite, de répondre à toutes les questions, avaient attiré un public de connaisseurs.

Deux Classes de la Société des Arts de Genève, celle de l'Industrie et du Commerce et celle de l'Agriculture et de l'Art de Vivre, avaient joint leurs efforts pour cette soirée. Le président de la première, Robert L. Samuel, a introduit le débat, puis l'a conclu. Le président de l'autre Classe, Paul A. Ladame, a tenu le rôle du modérateur.

Le débat public doit être le morceau de résistance d'une telle soirée. Mais tout dépend, évidemment, des questions posées et de la façon dont elles sont posées.

1. Il ne faut poser qu'une seule question à la fois, aussi brève et percutante que possible (en l'écrivant on ne se perd pas dans les détails). Elle doit être exposée d'une voix claire, qui puisse être entendue de tous les coins de la salle. Elle doit si possible être adressée à une des personnalités invitées, nommément.

Rien n'est plus ennuyeux que celui qui, sous prétexte de poser une question, fait un discours interminable, d'une voix inaudible, simplement pour se prouver à lui-même qu'il est aussi intelligent que les gens qui se trouvent à la tribune.

2. Quand on a reçu une réponse, il faut éviter le ping-pong, en reprenant la parole pour dire qu'on n'est pas tout à fait satisfait. D'autres voudraient aussi pouvoir s'exprimer.

3. Enfin et surtout : rien ne vaut une question écrite .

Suite en page 22.



L'évolution de l'aéroport évoqué à la Société des arts Tout un éventail de mesures sont en cours de réalisation à Cointrin

A partir de 1984, on n'autorisera plus les avions dépassant certaines normes de bruit

« Avenir de Cointrin, avenir de Genève » : c'était le thème d'un débat public organisé lundi soir à l'Athénée par la Société des arts (classes de l'industrie et du commerce, de l'agriculture et de l'art de vivre réunies).

Le débat, introduit par M. Robert Samuel et présidé par M. Paul Ladame, se fit d'abord sous la forme d'une table ronde à laquelle participaient cinq orateurs. Le premier, comme il se devait, fut M. Alain Borner, chef du Département de l'économie publique auquel est rattaché l'aéroport.

En régime d'économie libre, a-t-il souligné, l'Etat dispose de moyens d'intervention limités, même dans une période de crise, pour soutenir l'économie. Or l'aéroport est l'un de ces moyens. Son impact sur l'économie genevoise est considérable. On estime que quelque 1200 entreprises de notre canton travaillent d'une manière ou d'une autre avec l'aéroport. Par ailleurs, sur les deux millions de nuitées de touristes enregistrées annuellement à Genève, un million proviennent de touristes qui ont utilisé notre aéroport. L'existence de celui-ci est par ailleurs l'une des motivations essentielles

des entreprises qui décident de s'installer dans notre ville.

M. Bertrand Jaquier, directeur de Swissair, a précisé que des avions de plus grande capacité et plus silencieux seront mis en service dans les années 80. La stagnation n'est pas possible, face à la concurrence d'autres aéroports.

S'adapter aux riverains

Pour M. André Looten, vice-président de l'ARAG (Association des riverains de l'aéroport), il faut arriver à une réduction du bruit à la source et tenir compte des désirs légitimes des riverains, qui demandent notamment la suppression de certaines trajectoires. L'aéroport doit s'adapter aux riverains.

Programme anti-bruit

M. Jean-Pierre Jobin, directeur d'exploitation à Cointrin, rappelle qu'à Genève l'emprise territoriale de l'aéroport est très restreinte, grâce au régime des vents qui permet une piste unique. La proximité de la ville est un avantage pour les utilisateurs, mais un inconvénient pour les riverains. On lutte actuellement contre tout bruit évitable, au décollage comme au sol. Tout un éventail de mesures est en cours de réalisation. Un programme d'adaptation est établi pour les dix ans à venir.

Enfin, M. P. L. Genton, directeur général de l'aéroport, constate que s'il y a eu augmentation du nombre de passagers en 1978-1979, on a enregistré en revanche une stabilité du nombre des mou-

vements d'avions, ce qui représente une évolution qualitative.

Par ailleurs, l'apport économique de l'aéroport est positif pour l'Etat, puisqu'en 1978, par exemple, ses recettes se sont élevées à 53 millions et ses dépenses à 34 millions.

La voix des riverains

Le débat, à la suite de ces exposés, est devenu général. Les personnes qui y ont participé étaient apparemment toutes des riverains de l'aéroport. Leurs interventions ont porté sur les nuisances de celui-ci et avant tout sur le problème du bruit. Les questions que l'on se pose : certaines zones devront-elles être vidées de leurs habitants? Va-t-on stopper les constructions dans la région de l'aéroport? Est-on assez conscient de l'action du bruit sur le système neuro-végétatif?

A cela, les orateurs répondent que la très mauvaise période de l'aviation (du point de vue du bruit) est passée, que certains progrès ont déjà été faits et que l'on peut en attendre d'encore plus spectaculaires dans les années à venir. Avec les avions moins bruyants qui entrent en service (Airbus, Jumbo, DC-10, par exemple), la situation des riverains va s'améliorer. A partir de 1984, on n'autorisera plus les avions dépassant certaines normes de bruit. Les compagnies étrangères qui les utiliseraient encore devront être pénalisées et dissuadées.

La Société des arts s'est promis de revenir sur ces problèmes l'an prochain.

E. R.-L.



Tribune de Genève du
mardi 20 novembre 1979

POUR DES RAISONS TECHNIQUES - fêtes de Noël et de Nouvel-An, vacances - il a été nécessaire de remettre à l'imprimerie en même temps les Numéros 14 (décembre 79) et 15 (janvier 1980) au début de décembre.

De ce fait, le texte du discours du Président de la Société des Arts, M. Eric CHOISY, lors de l'Assemblée générale du 13 décembre ; ainsi que le compte-rendu de cette assemblée et de celle des Classes avec la traditionnelle fête de l'Escalade, illustré de photographies, ne paraîtront que dans le numéro 16, de février 1980.

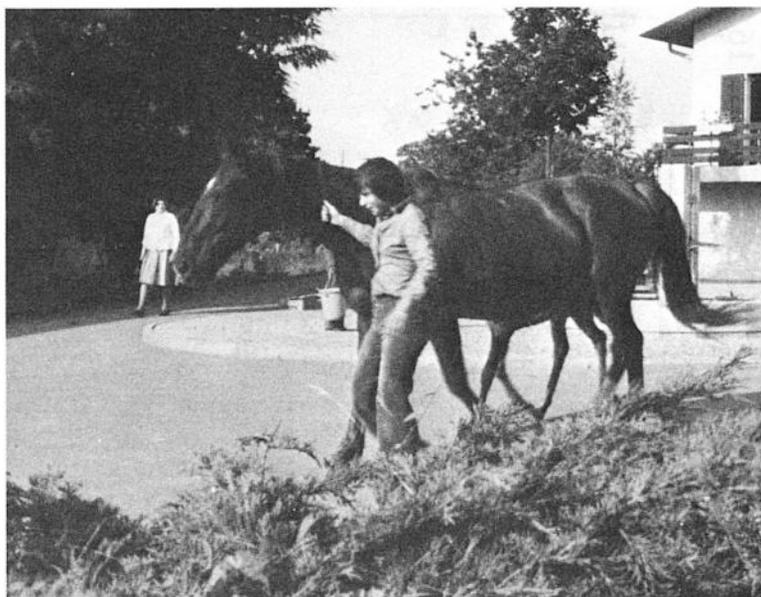
Il en est de même des compte-rendus qui seront faits par la presse et des photos de Jean von Mühlénen, à propos de la manifestation de DIGNITE HUMAINE par les artistes travaillant avec la bouche ou les pieds.

Quant à nos collègues et amis, qui hésitent encore au sujet d'un cadeau de Noël qui ferait vraiment plaisir, qu'ils n'hésitent pas : UN ABONNEMENT A



En mai 1958, se fondait l'Association de parents d'enfants mentalement déficients; un de ses objectifs était de créer un centre d'accueil et des ateliers de formation pour adolescents non admis dans les classes spéciales des écoles publiques, inaptes à suivre un véritable apprentissage professionnel et à parvenir à l'indépendance économique et sociale. En un mot, les handicapés mentaux, adolescents et adultes qui, durant leur existence, ont besoin d'une aide et d'une surveillance organisées.

En 1960, la Fondation Aigues-Vertes, issue de l'association, fut constituée et placée sous la surveillance de l'Etat. L'année suivante, les pouvoirs publics mettaient généreusement à la disposition de la Fondation le domaine de Chèvres, de 21 hectares, exempt de charges foncières.



Aigues-Vertes

Adresse du village:

1213 Chèvres/Onex
Téléphone 57 17 21 et 57 17 22.

Conseil du village:

M^{lle} Marguerite Spalinger et ses collaborateurs.

La Fondation Aigues-Vertes est administrée par un conseil composé d'au moins cinq membres, tous bénévoles, désignés par l'Association genevoise de parents d'handicapés mentaux.

Président: M. Jean-Paul Galland, rue Lévrier 11

Trésorier: M. Léopold Cramer, directeur de l'U.B.S., Genève, président de la commission des finances

Secrétaire: M. Edouard Riondel, rue de l'Arquebuse 16

Membres: Professeur Jean Posternak, chemin du Vallon 36 B, Chêne-Bougeries, président de la commission sociale
M. Yvan Leuba, chemin de l'Etang 15, Châtelaine, président de la commission de construction

M. Fernand Jost, rue Muller-Brun 2, président de l'Association de parents

M^{me} Alfred Borel, chemin du Vallon 3, Chêne-Bougeries

M^{me} P. de Muralt, Evordes, Croix-de-Rozon

Docteur Edouard Wyss-Dunant, chemin de Grange-Canal 22

M. Raymond Racine, quai Gustave-Ador 44

M. Raymond Uldry, avenue de Warens 2

M. Roger-Marc Schibli, route de Veyrier 148 D, Vessy

Paiements

A l'Union de Banques Suisses (Compte Aigues-Vertes): Compte de chèques postaux N° 12-2048.

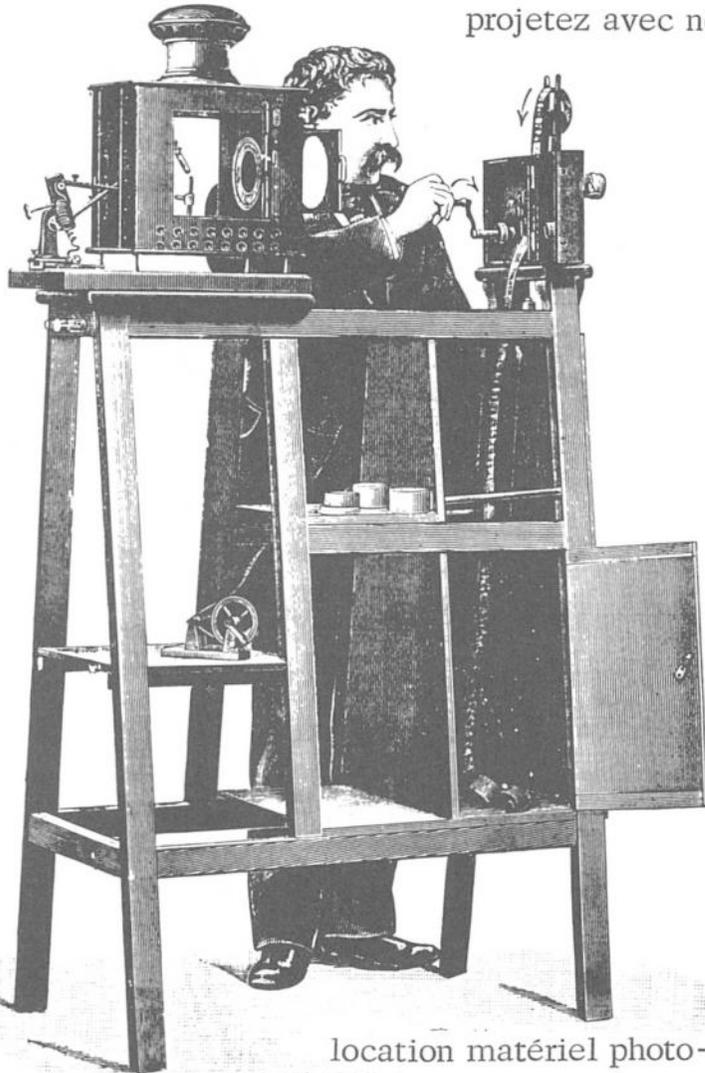
AVEC OU SANS OPERATEUR ...

projetez avec nos derniers modèles automatiques...

super 8 - 16 et 35 mm.

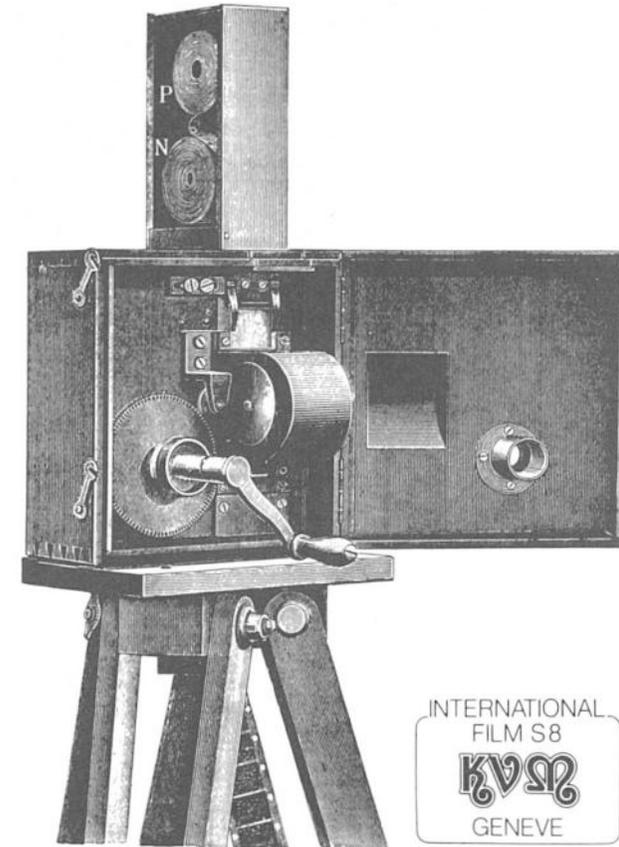
POUR VOS CONFERENCES, REUNIONS, FETES D'ENFANTS, SEMINAIRES ETC.

projecteurs, diapos. rétro-projecteur



location matériel photo-ciné/projecteurs/rétro-projecteurs/écrans

.....
MINI-SALLES DE PROJECTION
A DISPOSITION
.....



INTERNATIONAL
FILM S8
KVM
GENEVE

LOCATION ET VENTE FILMS SUPER 8
LE PLUS IMPORTANT CHOIX EN SUISSE

(022) 32 74 33/ 32 29 54

photos publicitaires et industrielles - reportages
agrandissements géants, noir et couleur - prises de vues

UNE SEULE ADRESSE , PHOTO JEAN VON MUHLENEN, 25 RUE DE BERNE, GE.



ATHENEE

AGRICULTURE ET ART DE VIVRE

LES VENDANGES 1979 ONT ETE EXCEPTIONNELLES
LA CUVEE 1980 SERA ABSOLUMENT REMARQUABLE

Les meilleurs *PERLAN* et *GAMAY*
de la Cave du Mandement, à Satigny, ont
été sélectionnés spécialement pour
les membres des trois Classes de
la Société des Arts.

Gamay de Genève

- *** Pour vos cadeaux
- *** Pour votre table
- *** Pour votre cave

Par cartons de six bouteilles

Le prix sera fixé
ultérieurement



Un bon de commande
sera inséré dans :



ATHENEE

Toute commande apportera
une aide financière
à notre

Société des Arts.

Perlan

Par cartons de six bouteilles
Le prix sera fixé ultérieurement

LA CLASSE DE L'AGRICULTURE A 160 ANS !

Elle a pris, depuis 1820, une part décisive dans le développement du vignoble de Genève, dans la sélection et l'expérimentation des meilleurs plants, dans la culture du sol et dans la lutte contre le phylloxéra et les maladies de la vigne .



Patek Philippe.
Parce qu'au sommet, il n'y a de place
que pour un nom.